BARREAU DU QUÉBEC

Rapport annuel 1989-1990

91-04481/

Rédaction, production et distribution :
Service des communications

Composition : Service 40 Plus Inc.

Édition : Barreau du Québec

ISBN 2-9802062-0-2

Dépôt légal : 4e trimestre 1990

BARREAU DU QUÉBEC

Rapport annuel 1989-1990

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I

Présentation

1. Les lettres de présentation 3
2. La liste des membres du Conseil général 6
3. La liste des membres du Comité administratif 8
4. La liste du personnel 9
5. Le message du Bâtonnier 12
6. Le rapport du Directeur général 17

PARTIE II

Les structures et l'administration du Barreau

1. L'assemblée annuelle des membres 21
2. Le Conseil général 22
3. Le Comité administratif 25
4. La Direction générale 29
   - 4.1 Le tableau de l'Ordre et les permis d'exercice 29
   - 4.2 Les cotisations annuelles 1988-1989 29
5. Les Greffes 31
   - 5.1 Le Greffe du Comité de discipline 31
   - 5.2 Le Greffe d'arbitrage des comptes d'honoraires 31
   - 5.3 Le Registre des testaments 32

PARTIE III

Les activités des services

1. Le Bureau du syndic 35
2. La Gestion de l'information 37
3. Le Service aux membres 39
4. Le Service d'inspection professionnelle 40
5. Le Service de recherche et de législation 41
6. Le Service de la bureautique 43
7. Le Service de la formation permanente 44
8. Le Service de la formation professionnelle 46
9. Le Service des communications 47
10. Le Service des finances 48
11. Les Services administratifs 48
12. Publications, rapports et mémoires 49

PARTIE IV

Comités et Commissions

1. Les comités statutaires 53
   - 1.1 Comité de discipline 53
   - 1.2 Comité des équivalences 54
   - 1.3 Comité consultatif du Fonds d'études juridiques 55
   - 1.4 Comité conjoint sur la formation des candidats à l'exercice de la profession d'avocat 56
   - 1.5 Comité de la formation professionnelle 57
   - 1.6 Comité d'inspection professionnelle 58
   - 1.7 Comité des requêtes 59
   - 1.8 Comité de vérification 59
2. Les comités permanents 61
   - 2.1 Comité des avocats de l'administration et de l'entreprise 61
   - 2.2 Comité des avocats de la pratique privée 61
   - 2.3 Comité bipartite (ministère de la Justice - Ottawa/Barreau du Québec) 62
   - 2.4 Comité bipartite (ministère de la Justice - Québec/Barreau du Québec) 62
   - 2.5 Comité consultatif de la formation permanente 63
   - 2.6 Comité de déontologie 63
   - 2.7 Comité des finances 64
   - 2.8 Comité du Fonds d'indemnisation 64
   - 2.9 Comité interprofessionnel sur la médiation 65
   - 2.10 Comité d'intervention en cas d'urgence collective 65
   - 2.11 Comité organisateur du Congrès 1989 66
   - 2.12 Comité permanent en droit criminel 66
   - 2.13 Comité provincial de coordination sur l'exercice illégal 67
   - 2.14 Comité des résolutions 67
   - 2.15 Comité sur la Revue du Barreau 71
   - 2.16 Comité tripartite (Magistrature - Justice - Barreau) 72
3. Les comités ad hoc 73

3.1 Comité sur l'adoption internationale.... 73
3.2 Comité sur l'avenir des jeunes avocats 73
3.3 Comité sur la constitution des cabinets d'avocats en compagnie..... 73
3.4 Comité sur le droit et la biotechnologie 74
3.5 Comité en droit municipal 74
3.6 Comité sur le droit du travail 75
3.7 Comité sur les droits économiques des conjoints..... 75
3.8 Comité sur les droits de la personne.... 76
3.9 Comité su rl'examen du Mérite du Barreau 77
3.10 Comité sur l'exercice de la profession d'avocat à l'étranger..... 77
3.11 Sous-comité des finances sur les bibliothèques 78
3.12 Comité sur le fonctionnement des tribunaux 78
3.13 Comité sur la gestion des déchets dangereux 78
3.14 Comité sur la Loi sur la mise en marché des produits agricoles..... 79
3.15 Comité sur les Recueils et l'Annuaire de jurisprudence du Québec..... 79
3.16 Comité sur la révision judiciaire 80
3.17 Comité sur les sténographes..... 80
3.18 Comité sur la taxe de vente multi-stades et les services juridiques..... 80
3.19 Comité sur le témoignage des enfants. 81
3.20 Comité conjoint sur le témoignage des journalistes..... 81
3.21 Comité sur les tribunaux administratifs 82
3.22 Groupe de travail sur les bibliothèques de droit dans les palais de justice du Québec..... 82
4. La révision du Code civil 84
4.1 Sous-commission sur le droit de la famille..... 84
4.2 Sous-commission sur le droit des obligations - Théorie générale des obligations 84
4.3 Sous-commission sur le droit des obligations - Contrats nommés..... 85
4.4 Sous-commission sur le droit des personnes - Curatelle publique..... 86
4.5 Sous-commission sur le droit international privé 86
4.6 Sous-commission sur la prescription .. 86
4.7 Sous-commission sur le droit de la preuve..... 87

PARTIE V

Les états financiers

Rapport des vérificateurs..... 90
États financiers
Fonds général :
Revenus et dépenses 91
Surplus réservés 93
Surplus libre 94
Bilan 95

Fonds d'études juridiques :
Revenus et dépenses..... 96
Surplus réservés 97
Bilan 98

Fonds d'immobilisations :
Revenus et dépenses..... 99
Capital immobilisé 100
Bilan 101

Fonds d'indemnisation :
Revenus, dépenses et surplus 102
Bilan 103

Notes complémentaires..... 104

Tableaux compémentaires..... 106

PARTIE I
PRÉSENTATION

1. Les lettres de présentation
2. La liste des membres du Conseil général
3. La liste des membres du Comité administratif
4. La liste du personnel
5. Le message du Bâtonnier
6. Le rapport du Directeur général

1. Les lettres de présentation

Québec, le 9 juin 1990

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du premier avril 1989 au trente et un mars 1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre chargé de l'application
du Code des professions,

Raymond Savoie

Montréal, le 9 juin 1990

Monsieur Raymond Savoie
Ministre chargé de l'application du Code des professions
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour l'année 1989-1990.

Ce Rapport couvre l'année financière de notre corporation qui s'étend du premier avril 1989 au trente et un mars 1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le bâtonnier du Québec

André Gauthier

Montréal, le 9 juin 1990

Me Thomas Mulcair, président
Office des professions du Québec
Complexe de la Place Jacques-Cartier
320, rue Saint-Joseph est
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du premier avril 1989 au trente et un mars 1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le bâtonnier du Québec,

André Gauthier

2. La liste des membres du Conseil général

Me André Gauthier,
bâtonnier du Québec

Me Sylviane Borenstein,
vice-présidente du Barreau

Me Pierre Gauthier,
directeur général

Me Jacques Houle,
directeur général adjoint

Délégué de la section de l'Abitibi-Témiscamingue

Me Serge Racine

Délégué de la section d'Arthabaska

M. le bâtonnier Jean Côté

Délégué de la section du Bas Saint-Laurent - Gaspésie

Me Jean-Roch Landry

Délégué de la section de Bedford

M. le bâtonnier Claude Hamann

Délégué de la section de la Côte-Nord

M. le bâtonnier Raymond Nepveu

Délégués de la section de Hull

M. le bâtonnier François Hamon
Me Luc Legault

Délégué de la section des Laurentides

M. le bâtonnier Claude St-Laurent

Délégué de la section de Longueuil

Me Noé Leclerc

Délégués de la section de Montréal

M. le bâtonnier Jules-O. Duchesneau
Me J. Arclen Blakely, c.r.
Me Stephen Cheasley
Me David Collier
Me Sidney Cutler, c.r.
Me Jacques R. Fournier
Me Michel-A. Pinsonnault
Me Louise Rivard
Me Stéphane Rivard
Me Jacques R. Roy

Délégués de la section de Québec

M. le bâtonnier Yves Bernatchez, c.r.
Me Michel Caron
Me Marc Duclos
Me Kim Legault
Me Jocelyne Olivier

Délégué de la section du Richelieu

M. le bâtonnier Gaétan Desnoyers

Délégué de la section du Saguenay-Lac St-Jean

M. le bâtonnier Pierre Mazurette, c.r.

Délégués de la section de Saint-François

M. le bâtonnier Patrick Théroux
Me Martin Bureau

Délégués de la section de Trois-Rivières

M. le bâtonnier François Lajoie
Me Michel Richard

Membres nommés par l'Office des professions

Mme Micheline Gagné
M. André Moisan
M. Michel Sabourin
Mme Jeannine Tellier-Cormier

Observateurs

M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r., bâtonnier sortant

M. le bâtonnier Richard Duchesneau, Abitibi-Témiscamingue
Me Jean-Claude Gagné, Abitibi-Témiscamingue
Me Pierre Paradis, Arthabaska
Me Michel Brun, Bedford
Me Serge Francoeur, Côte-Nord
M. le bâtonnier Jacques Chandonnet, Longueuil
Me Pierre Despatis, Longueuil
Me Gilles Michaud, Longueuil
Me Robert Monette, Saguenay - Lac St-Jean
Me Lise Gaboury, Laurentides
Me Luc A. Forcier, Richelieu

Division du Québec de l'Association du Barreau canadien

Me François Rolland, président

Association des avocats de province

Me André Renaud, président

Barreau de Québec

Me Pierre E. Audet

3. La liste des membres du Comité administratif

Me André Gauthier, bâtonnier du Québec

Me Sylviane Borenstein, vice-présidente du Barreau

M. le bâtonnier Yves Bernatchez, c.r.
Me J. Arclen Blakely, c.r.
M. le bâtonnier Jules-O. Duchesneau, c.r.
Me Noé Leclerc
Me Jocelyne Olivier
Me Serge Racine
Me Stéphane Rivard

Autres personnes qui assistent aux séances

M. André Moisan, observateur
Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Jacques Houle, directeur général adjoint
M. Léon Bédard, directeur des communications

4. La liste du personnel

La Direction générale

Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Jacques Houle, directeur général adjoint
Mme Nicole Bellavance, secrétaire de la direction générale
Mme Jocelyne Cloutier, préposée au traitement de textes
Mme Laura Ouellet, secrétaire du bâtonnier et du vice-président

Le Bureau du syndic

a) Montréal

Me Jean-Marie Blais, syndic
Me Pierre Bernard, syndic adjoint
Me Louise Comeau, syndic adjoint
Me Nicole Dufour, syndic adjoint
Me Hélène Lessard, avocate
Me Anne Provost, avocate
M. Jacques Pelletier, inspecteur chef
M. Robert Lafond, inspecteur
M. Michel Otis, inspecteur
M. Conrad Pouliot, inspecteur
Mme Andrée Bareil, secrétaire aux prises de possession
Mme Francine Bouchard, préposée à l'inspection
Mme Murielle Chevalier, secrétaire d'un syndic adjoint
Mme Lucie Corriveau, préposée à l'inspection
Mme Jeannine David, réceptionniste
Mme Lucie Des Prés, secrétaire à la conciliation
Mme Hager Eghtedari, secrétaire
Mme Maude Grégoire, secrétaire du syndic
Mme Suzanne Laberge, secrétaire à l'inspection
Mme Diane Miron, secrétaire d'un syndic adjoint
Mme Louise Rochon, secrétaire de l'inspection
Mme Sophie Savaria, secrétaire d'un syndic adjoint

b) Québec

Me Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint
Me Jean-Paul Michaud, syndic adjoint
Me Lise Gagnon, avocate
Mme Sonya Brochu, secrétaire
Mme José Dallaire, secrétaire

La Gestion de l'information

Mme Thérèse Perreault, directeur
M. Bruno Boyer, analyste
Mme Lucie Grenier, technicienne en documentation
M. Martin Perron, technicien en gestion des documents
Mme Carole Faille, technicienne en documentation
Mme Marie-Josée Grenier, technicienne en gestion des documents

Les Greffes

Me Christian Gauvin, directeur
Mme Martine Aubry, secrétaire
Mme Suzanne Boyer, technicienne juridique
Mme Élise Dulude, préposée aux renseignements du Tableau de l'Ordre
Mme Sylvie Ferland, préposée au Tableau de l'Ordre
Mme Danièle Gignac, secrétaire
Mme Carole Robertson, préposée au Registre testamentaire

Le Service aux membres

Me Robert Primeau, directeur
Me Josée-Anne Simard, avocate

Mme Gracieuse Bujold, secrétaire du directeur
Mme France Leblanc, secrétaire
Mme Louise Ste-Marie, secrétaire

Le Service de la bureautique

M. Gérard Belzile, directeur
Mme Sonia Bienvenue, analyste-programmeur
M. Pierre Gagnon, analyste-programmeur
M. André Potvin, programmeur
M. François Racine, opérateur
M. Daniel Leduc, opérateur

La Formation permanente

Me Pierre Chagnon, directeur
Me Gilles Bachand, avocat
Mme Carole Garand, secrétaire de la direction
Mme Gisèle Mercier, secrétaire à la formation
Mme Diane Poirier, préposée aux activités de formation

La Formation professionnelle

Me Claude Beaudoin, directeur
Mme Lise Marcil, adjointe administrative
Mme France Gilbert, pédagogue
M. Michel Bal, préposé à l'informatique
Mme Diane Charbonneau, secrétaire du directeur
Mme Francine Collette, secrétaire des comités
Mme Danielle Desroches, secrétaire à l'évaluation
Mme Lise Dorais, préposée au service aux étudiants
M. Daniel Lauzon, préposé à la reprographie
Mme Lauraine Leblanc, secrétaire de l'adjoint administratif
Mme Marie-Andrée Paradis, secrétaire
Mme Thérèse Paradis, préposée à la comptabilité
Mme Danielle Roy, coordonnatrice aux évaluations
Mme Céline Théberge, secrétaire à la documentation

- Centre de Montréal

Me Jean Gauthier, directeur
Mme Lyne Brunet, commis
M. Robert Chanu, concierge
Mme Thérèse De Celles, réceptionniste
Mme Denise Pelland, réceptionniste
Mme Madeleine Prom, secrétaire du directeur

- Centre de Québec*

Me Jean H. Lemire, directeur
Mme Hélène Giguère, secrétaire
Mme Diane St-Pierre, secrétaire du directeur
Mme Hélène Desmeules, secrétaire

- Centre d'Ottawa*

Me Josée Moreau, directeur
Mme Nicole Dostie, secrétaire

- Centre de Sherbrooke*

Me René Turcotte, directeur
Mme Carole Tremblay, secrétaire

* Les directeurs des Centres de Québec, d'Ottawa et de Sherbrooke sont à temps partiel. Les secrétaires des Centres d'Ottawa et de Sherbrooke sont soumises, quant aux conditions de travail, au régime en vigueur dans leur Université.

Le Service de médiation

Me Louise Bastien

Le Service de recherche et de législation

Me Suzanne Vadboncoeur, directeur
Me Marie-Michèle Daigneault, avocate
Me Mario Dusseault, avocat
Me Marc Sauvé, avocat

Mme Guylaine Beaupré, secrétaire du directeur
Mme Nicole Lavoie, secrétaire
Mme Rosanne Tanguay, secrétaire

Le Service des communications

M. Léon Bédard, directeur
Mme Françoise Boulianne, réceptionniste (2 jrs)
Mme Ghislaine Martin, réceptionniste (3 jrs)
Mme Claire Vachon, secrétaire de rédaction
Mme Johanne Van Der Meerschen, secrétaire du directeur

Le Service des finances

M. Pierre Beauchamp, directeur
M. Richard Malo, chef comptable
Mme Louise Tremblay, comptable aux revenus
Mme Sylvie Dubois, préposée à la comptabilité
Mme Lyne Dupras, préposée à la comptabilité
Mme Nicole Fournier, préposée aux revenus de fidéicommis
Mme Sylvie Lussier, préposée aux cotisations
Mme Myriam Parent, préposée aux revenus

Le Service d'inspection professionnelle

Me William Dufort, directeur
Mme Diane Falardeau, secrétaire du directeur
Mme Diane La Rochelle, secrétaire

Les Services administratifs

M. Bernard Downs, directeur
M. Guy Montreuil, gérant de maintenance
M. Marc Saint-Pierre, coordonnateur des services auxiliaires
Mme Jacqueline David, secrétaire du directeur
M. Mauril Fournier, commis de service
M. Célestin Lapointe, manoeuvre
M. Stéphane Leblanc, préposé aux services de messagerie
M. Michel Vézina, préposé aux services auxiliaires

5. Le message du bâtonnier

Bien des années près du Barreau, comme bâtonnier de section, membre du Conseil général, président de l'Association des avocats de province, membre du Comité administratif, vice-président... J'ai cru, toutes ces années connaître ce qu'était la tâche d'un bâtonnier. Une erreur!

Oserais-je vous la décrire que je vous tromperais. Dans l'inévitable mais combien rassurante continuité qu'imposent les dossiers, les intervenants externes et internes, la permanence, chaque nouveau bâtonnier y va suivant sa personnalité, ses aptitudes, son expérience... avec ce qu'il est, finalement. "Par dessus tout, être authentique" m'avait conseillé, avec sagesse, le bâtonnier Serge Ménard.

Être authentique mais à un train d'enfer, avec pour seule assurance que le mandat est, Dieu merci, d'un an, une course par moment folle, mais à tout le moins un sprint.

Le lien qui nous unit de bâtonnier à bâtonnier est que chacun veut faire avancer son Barreau. Certains projetteront une image, une vision de ce que sera le Barreau, d'autres - et j'en suis - profiteront de dossiers, espérant qu'à travers leur progression, c'est tout le Barreau qui progressera.

Parce que le bâtonnat est un sprint, j'ai dû négliger certaines fonctions officielles au profit d'un retour aux sources, entre autres par une tournée qui m'aura permis de rencontrer plus de 1 000 membres. Comment traiter nos dossiers sans "retourner à la base", sans connaître ce que vous en pensez?

Un an plus tard, je suis heureux. J'ai eu beaucoup de plaisir à vous servir, à recevoir vos encouragements et votre aide. Le message du bâtonnier, c'est l'occasion de parler "dossiers" alors que l'on devrait parler de vous, de vous tous et toutes qui êtes le Barreau.

Mais comment parler "dossiers" sans d'abord vous vanter les mérites de ce Conseil général, vos représentants de sections, où le retour du Barreau de Montréal a été marqué, non pas par des votes, mais par des consensus, ceux de gens qui, autour d'une table, sont conscients de représenter l'intérêt général. Un Conseil général qui n'a pas connu de frontières.

Enfin, une année où - une image vaut bien mille mots: le premier cadeau qui me fut offert étant un volume relié contenant la Loi et les Règlements du Barreau, nous aurons tout fait pour rendre son contenu désuet!

Mais parler "dossiers" c'est aussi se restreindre; c'est donc ne pas les traiter tous et par conséquent, passer sous silence le travail que des centaines d'entre vous ont consacré à leur Barreau.

Réforme du Code civil

Des années d'efforts, une centaine de bénévoles, des milliers d'heures, nous auront conduit à dire OUI à la nécessité d'une réforme, mais pas à n'importe quelle réforme. Délais pour prolonger nos discussions avec les autorités du ministère, rencontres avec les légistes, création d'un comité aviseur, recommandations sur la forme, rencontre informelle avec le ministre, tout cela me fait dire que la réforme promet. Nous serons en mesure de le constater bientôt.

Le Barreau a été positif, progressiste, et parce qu'il en est ainsi, d'autres sont en réaction.

Il appartient désormais au ministre de la Justice de défendre cette réforme et au Barreau d'être vigilant, de conserver un esprit critique dans son sens le plus noble et le plus positif.

Cette réforme vous sera enseignée, obligatoirement ou facultativement; encore là, grâce au Ciel, le mandat du bâtonnier n'est que d'un an! Mais ce sera un enseignement de qualité, universel, et il se donnera chez vous.

Membres de notre Commission et de nos sous-commissions sur la réforme du Code civil, du Comité consultatif de la formation permanente, du Conseil général, tous doivent être fiers du travail qu'ils ont fait et du dynamisme qu'ils ont insufflé au Barreau.

Information juridique, Soquij

Une crise est prévisible!

L'état de nos deux réseaux de bibliothèques de droit, les besoins grandissants d'une gestion rationnelle de l'information juridique, l'amélioration des outils actuels et le développement de nouveaux informatisés: il nous faut faire face à nos obligations.

Un sous-comité des finances, nos deux comités de réseaux de bibliothèques, les conseils de sections, le Conseil général, tous ont donné le feu vert à un réexamen et une reprise en main de la situation. Mais l'optique demeure inchangée: s'assurer que tous ont accès à une information juridique de qualité, qui nous assure que le droit, où qu'il se pratique, soit lui aussi de qualité.

Avenir de nos jeunes collègues

Voilà un dossier où beaucoup ont contribué (bénévoles du Conseil général, Jeune Barreau de Québec, Jeune Barreau de Montréal, permanents du Barreau, de l'École de formation professionnelle, de l'Inspection professionnelle) et où les efforts sont loin d'être terminés:

- Qu'est-ce qu'un stage, quelles devraient en être les conditions, jusqu'où va notre responsabilité?
- Quelle sera la pratique de demain? Comment en faciliter l'accès aux jeunes?
- Comment concilier obligations professionnelles et vie familiale?

Ce sont là des questions importantes, qu'il nous faut reposer année après année, et où, c'est la règle, aucune solution miracle n'existe. Nous avons favorisé une approche pragmatique, concrète, avec des objectifs à court et moyen termes et les résultats se feront sentir dès la prochaine année.

Le stage

Le Barreau ne doit pas se tenir dégagé de ses responsabilités du seul fait de mettre en relation stagiaires et maîtres de stage. Le Conseil général et l'École prendront position dès septembre sur les conditions inhérentes à un stage de qualité... **toutes** les conditions. En améliorant le sort de ceux qui aspirent à la profession, nous rehaussons les conditions de l'ensemble des jeunes.

Les débouchés

Nous avons trop longtemps exigé une représentation exclusive devant les tribunaux administratifs, tout en les négligeant dans le quotidien. Il existe une justice administrative. Il existe un droit administratif autonome.

Le pouvoir de surveillance et de contrôle des tribunaux de droit commun n'est qu'exceptionnel

et doit être considéré pour ce qu'il est: un champ marginal, eu égard au droit administratif. Mais il existe aussi un besoin identifié et réel d'une représentation par avocat, pour le justiciable.

Cessons de réclamer des privilèges et imposons-nous par la qualité et la disponibilité. La mise sur pied par le Barreau de centres de références en faveur des jeunes collègues de cinq ans de pratique et moins, en collaboration avec les tribunaux administratifs, s'avère une solution intéressante pour tous, dès cet automne: les assises sont déjà en voie d'être posées.

La condition parentale

Nos collègues de dix ans de pratique et moins vivent intensément le problème de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. Bientôt ils seront, pour employer le cliché, aux postes de commande. Autant les écouter tout de suite et faciliter la transition: garderies, congés parentaux, il faut aborder dès maintenant ce que sera demain.

Accès à la justice

Le ministère de la Justice a opté pour une table de concertation sur l'accès à la justice. Nous en sommes, quoique la formule que nous voulions privilégier en était une de mise en commun des ressources par l'élaboration de priorités conjointes. Avec le temps, on finira bien par en arriver là.

Nos ressources: elles sont limitées; la nature des problèmes est connue, mais la panacée universelle inexistante. Le partenariat Barreau-Justice est donc nécessaire, mais suppose une confiance mutuelle dans la volonté d'atteindre un résultat, sans faire nécessairement la manchette. Nous n'en sommes pas encore là, malheureusement.

Quelques exemples!

Que sert au Barreau de prioriser les frais juridiques pré-acquittés qui s'adressent par la force des choses à la classe moyenne, si le seuil d'admissibilité à l'aide juridique demeure irréaliste?

La multiplication des instances décisionnelles, sans attributions de ressources financières et humaines adéquates à leur fonctionnement, n'engendre que notre méfiance. La situation est pourtant claire: légiférer ne suffit plus... légiférer est devenu la monnaie du pauvre.

Les outils que nous nous sommes donnés, tel le système mixte d'aide juridique, sont négligés, laissés à eux-mêmes. Ils avaient pourtant fait leur preuve.

Procureurs de la Couronne, permanents d'aide juridique, avocats de la fonction publique, avocats de la pratique privée, nous dépensons le bénévolat de nos membres, et vos argents, dans des interventions auprès du gouvernement, dont le but n'est que de démontrer l'évidence.

Qui posera la question, la seule: quel prix la société québécoise attache-t-elle à la justice?

Justice-Barreau: un partenariat évident, mais encore bien mal défini.

Les cabinets privés

Les dossiers avaient été préparés de longue main. Les esprits avaient évolué, le travail d'analyse avait suivi, et les événements se sont précipités:

- élaboration de nouvelles règles d'équivalence;

- ouverture à l'association interprovinciale et internationale;
- disparition de l'interdit à la publicité individuelle;
- début de discussion avec des professionnels de diverses disciplines pour d'éventuelles associations;
- incorporation (??!).

Nous avons puisé largement dans les ressources que vous nous offrez. Le Conseil général a su saisir le moment et notre vice-présidente a accepté de prendre en charge ces dossiers complexes et risqués.

L'heure est à l'ouverture la plus large possible. Des erreurs suivront peut-être, mais il vaut mieux prendre le risque, les corriger, que de commettre la pire d'entre elles, ne pas bouger, laisser passer l'opportunité.

Mais, cela suppose également que votre Barreau s'implique de plus en plus sur la scène nationale et internationale.

Nous devons nous préoccuper de tous nos membres qui travaillent dans d'autres juridictions et qui voient leur nombre grossir année après année. Il nous faut imaginer de nouvelles structures pour nous assurer que leurs préoccupations soient connues du Barreau. Déjà, les avocats du Québec pratiquant en France se sont réunis en association. Le Barreau a reconnu leurs efforts et suivra de près ce projet pilote.

Et nous ne devons pas négliger non plus tous ces juristes d'expression française qui pratiquent dans les autres provinces. Nous avons accueilli, à notre Congrès de cette année, leurs représentants. Il nous faudra imaginer de nouveaux moyens pour resserrer les liens.

Nos communications

Le Barreau est, depuis fort longtemps, inscrit activement dans le monde des communications. Nous avons ajouté volet après volet à notre programme de communications.

Les années ont passé et il nous fallait faire le point, examiner l'ensemble de nos communications et nous assurer qu'il y avait là un tout coordonné, procéder par objectifs et enfin mesurer notre progression.

Notre programme de communication institutionnelle, pour être efficace, doit véhiculer tantôt auprès des membres, tantôt auprès du public, ce que vous êtes et ce que vous faites.

Mais le Barreau ne doit plus assurer seul ce rôle; les sections et les bâtonniers de sections doivent épauler l'effort dans leur milieu respectif.

Quant à l'ouverture à la publicité individuelle, ne doit-elle pas s'accompagner d'une volonté d'arrimer cette publicité à notre programme de communication institutionnelle? Nous véhiculons ce que vous faites; il vous faut le confirmer, dire au public la nature et la qualité des services que vous êtes en mesure de lui offrir.

Nous devons aussi réaliser, qu'en cette matière, l'expertise ne nous appartient pas, que l'effort doit être soutenu et qu'il faut du temps pour se débarrasser du stéréotype que l'on véhicule sur nous.

Enfin, aucun plan de communication ne rapportera de dividendes si, comme professionnels, nous sommes perçus comme non disponibles ou offrant un service où le rapport qualité/prix est insatisfaisant.

Nous devons aussi, peu à peu, ajouter à nos interlocuteurs traditionnels, que sont le ministre de la Justice et le ministre responsable de l'Office des professions. Si par exemple, la pratique privée est une industrie de près d'un milliard, et elle l'est, ne devrions-nous pas, preuve à l'appui, intéresser le ministère d'Industrie et Commerce à ce qui se passe dans le monde juridique, intéresser les affaires intergouvernementales et internationales.

Sans rompre avec le passé, sans mettre au rancart la toge, ne devons-nous pas illustrer au public cette nouvelle réalité, ce que nous sommes devenus au fil du temps?

***

Tout au cours de l'année, j'ai bénéficié de votre support, de celui exprimé par vos représentant(e)s au Conseil général; j'ai été épaulé par ceux et celles qui ont siégé avec moi au Comité administratif et quotidiennement j'ai eu droit aux conseils et à l'aide des permanents du Barreau, cadres, professionnels et personnel de soutien.

Je vous remercie toutes et tous de m'avoir permis de vivre cette expérience, sans aucun doute la plus grande et la plus belle de ma vie professionnelle.

Je passe le relai à notre nouvelle bâtonnière. Je suis convaincu que, forte de votre appui, elle mènera à bien les dossiers que nous avons entrepris.

Elle a été pour moi d'un grand secours en prenant ce dossier des cabinets privés; en entamant les pourparlers avec les barreaux des autres provinces pour harmoniser nos règles sur la pratique interprovinciale.

En début de mandat, rares sont les bâtonniers qui connaissent celui ou celle qui les secondera. Le sort, quant à moi, m'a très bien servi.

Le Barreau a besoin de notre bâtonnière et elle a besoin de vous.

Pour reprendre les paroles du bâtonnier Gilbert: "Vous aurez le Barreau que vous aurez mérité. Si vous venez y prendre part, généreusement, assidûment, longuement et patiemment, vous verrez que ce goût égoïste de tout critiquer le cédera à votre compréhension et à votre gratitude envers toutes celles et ceux qui s'y consacrent."

Le bâtonnier du Québec

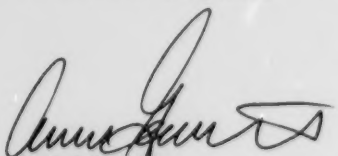

André Gauthier

6. Le rapport du Directeur général

En 1989-1990, déterminée à épouser davantage la nouvelle mission du Barreau du Québec, la direction générale a concentré principalement ses activités autour de deux grands pôles: la rationalisation des ressources et l'accroissement de la productivité. Nous avons poursuivi encore cette année notre souci de faire mieux et plus avec les mêmes ressources.

Situation financière

La lecture détaillée des états financiers de l'ensemble des fonds gérés par le Barreau du Québec nous illustre de façon non équivoque une situation financière considérablement assainie. L'augmentation et le maintien élevé des taux d'intérêts alliés à un objectif constant du contrôle des dépenses nous expliquent en bonne partie ces résultats performants.

Prenant état de cette situation privilégiée, le Comité administratif a commandé à nos comptables Raymond, Chabot, Martin, Paré et associés une analyse financière détaillée de notre Fonds d'études juridiques visant à faciliter l'atteinte d'un équilibre à long terme des revenus et des dépenses de ce fonds. Nos experts ont procédé à une étude sommaire de l'évolution des taux d'intérêts sur une période de 25 ans. Ils ont préparé des projections financières jusqu'à l'an 2000 selon des scénarios élaborés pour illustrer la sensibilité du Fonds d'études à la conjoncture économique et aux fluctuations des taux d'intérêts.

Suite à ces travaux, le Conseil général, sur recommandation du Comité administratif, a décidé de procéder à la création d'une réserve d'équilibre propre à ce fonds et se chiffrant à la somme de 1 500 000$.

Calendrier des activités

En 1989-1990, les membres du Conseil général se sont réunis à six reprises, pour un total de neuf jours. Le Comité administratif a tenu 18 séances, pour un total de 20 journées complètes où plus de 350 items ont fait l'objet d'études intensives et de décisions.

L'assemblée générale annuelle s'est déroulée le samedi 6 mai 1989 dans le cadre du Congrès du Barreau qui se tenait à Montréal, à l'hôtel Reine Élizabeth.

Faits saillants

L'année 1989-1990 s'est illustrée par la consolidation de nos objectifs en matière de formations professionnelle et permanente.

En matière de formation professionnelle, le Barreau du Québec a décidé de faire une place plus grande au droit. À cet effet, on analyse actuellement les stratégies pédagogiques à adopter. D'autre part, l'ensemble de nos activités ont visé à mieux intégrer les différents objectifs entre eux et, par la même occasion, à entrer, dans un même calendrier scolaire, l'apprentissage des connaissances.

Quant à la formation permanente, une augmentation des activités de formation a été remarquée ce qui a engendré un accroissement très significatif de la clientèle. D'autre part, la direction générale a demandé à nos vérificateurs de revoir nos systèmes de bureautique en place depuis plusieurs années. Suite à cette étude, le Comité administratif a décidé d'acquérir un

ordinateur plus performant et plus puissant, soit un IBM AS/400. Nous avons profité de l'occasion pour refaire notre plan directeur en matière de bureautique et le développement de la gestion de l'information.

Conclusion

Encore une fois, nous avons collectivement atteint beaucoup d'objectifs que nous nous étions fixés. Je voudrais exprimer tous mes remerciements à mes collègues, au personnel cadre et professionnel et aux employés du Barreau qui ont contribué activement et avec enthousiasme à ce succès.

Quelques mots pour exprimer tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec le bâtonnier André Gauthier, madame la vice-présidente Sylviane Borenstein et tous les membres du Comité administratif et du Conseil général. Sans leurs efforts et leur détermination, nous n'aurions pu atteindre de tels succès.

Le directeur général

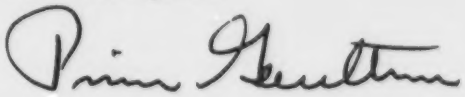

Pierre Gauthier

PARTIE II
LES STRUCTURES ET L'ADMINISTRATION DU BARREAU

1. L'assemblée annuelle des membres
2. Le Conseil général
3. Le Comité administratif
4. La Direction générale
5. Les Greffes

1. L'assemblée annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 6 mai 1989 dans le cadre du Congrès du Barreau du Québec à l'Hôtel Reine Élizabeth de Montréal, sous la présidence de M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.

Pour connaître les résolutions émanant des ateliers qui ont été présentées à l'Assemblée générale annuelle des membres, nous vous suggérons de vous référer au rapport du Comité des résolutions (comité permanent). Cette assemblée générale a adopté une résolution à l'effet, qu'eu égard à l'augmentation du coût de la vie, d'augmenter la cotisation annuelle exigible des membres du Barreau pour un maximum de 15 $ à compter de l'exercice 1990-1991.

De plus, l'assemblée générale a approuvé la continuation du programme de publicité institutionnelle au moyen d'une cotisation spéciale de 40 $ pour l'exercice 1990-1991.

2. Le Conseil général

Dates et lieux des réunions du Conseil général

15-16	juin	1989	Montréal
28	septembre	1989	Trois-Rivières
17	octobre	1989	(Conférence téléphonique)
30	novembre et		
1er	décembre	1989	Montréal
2	février	1990	Montréal
22-23	mars	1990	Québec
27	avril	1990	(Conférence téléphonique)

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Conseil général sont mentionnées ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu:

- D'APPROUVER le rapport du Comité de la formation permanente sur la réforme du Code civil et les cours à l'intention des avocates et avocats offerts par le Barreau du Québec à l'effet entre autres: d'approuver la philosophie de l'enseignement magistral, de fixer le nombre maximal d'étudiants par groupe à 500 ou moins, de mandater chaque section du Barreau de travailler activement à ce dossier, de recommander au gouvernement de reporter l'entrée en vigueur du nouveau Code civil, etc. (13)

- De FORMER un groupe de travail du Conseil général sur l'avenir des jeunes avocats avec mandat d'examiner le Rapport sur l'avenir des jeunes avocats (15)

- De NE PAS DÉSAVOUER certaines modifications au Règlement de la section du Barreau de Québec (16)

- De FORMER un comité restreint pour revoir la politique de publicité collective projetée pour l'automne 1989 (23.1)

- D'APPROUVER des modifications au Règlement sur la publicité des avocats aux articles 6.1 et 6.2 et au Règlement sur la comptabilité et les comptes en fidéicommis des avocats à l'article 3.01 (32)

- D'APPROUVER la création d'une Réserve d'équilibre pour le Fonds d'études juridiques au montant de 1 500 000 $ (46.2)

- De NE PAS DÉSAVOUER les règlements généraux du Barreau de Longueuil (47.1)

- De NE PAS DÉSAVOUER les modifications aux règlements généraux de la section de Trois-Rivières (47.2)

- QUE lors de la tenue de toute assemblée du Conseil général, il soit interdit de fumer dans la salle des délibérations (50.1)

- D'APPROUVER le Règlement modifiant le Code de déontologie des avocats aux articles 3.05.14 et 3.05.15 pour permettre l'établissement de cabinets juridiques interprovinciaux (52)

- D'APPROUVER les recommandations du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec à l'effet, entre autres: de maintenir la cotisation annuelle de base pour l'année 1990 à son niveau actuel, soit de 1 200 $, de fixer comme date de paiement le 1er janvier 1990 et de fixer à 50 $ pour l'émission de chaque avenant couvrant les services professionnels faisant l'objet d'un permis d'exercice occasionnel, etc. (53)

- En regard de la réforme du Code civil et de la formation permanente du Barreau du Québec, D'APPROUVER la distribution gratuite à tous les membres du Barreau de l'ensemble de la documentation didactique, d'obliger tout avocat ou avocate à assister à un minimum de 60% des cours de formation permanente, de RECOMMANDER à l'assemblée générale la levée d'une cotisation spéciale de 50 $ par

année pendant trois ans afin de contribuer au financement de l'entreprise de formation (60)

- D'APPROUVER le Règlement sur la cession des dossiers d'un avocat qui cesse d'exercer (61.1)
- De RECEVOIR le rapport du Comité Keable concernant le nouveau règlement sur la publicité individuelle des avocats et de mandater le Service de recherche et de législation pour préparer les modifications appropriées (62)
- D'APPROUVER la nomination des administrateurs au Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec ainsi que la modification au plan d'opération (64)
- D'APPROUVER le rapport du Comité d'inspection professionnelle daté de novembre 1989 (66.1)
- D'APPROUVER la création de la section Laval (68.1) et
- D'AUTORISER la présence d'un observateur de la future section de Laval aux assemblées du Conseil général (68.2)
- D'APPROUVER les modifications aux articles 125.1 et 134 de la Loi sur le Barreau (74.1)
- De RESCINDER la résolution 10.6 adoptée par le Conseil général en juin dernier et de faire parvenir une lettre en conséquence au Comité de protection de la jeunesse ainsi qu'aux autres organismes concernés (74.2)
- De RENOUVELER pour une période de cinq ans le contrat du directeur général, Me Pierre Gauthier (74.4)
- De MODIFIER les articles 12.3 de la Loi sur le Barreau et 3.02 du Règlement 4 sur la conduite des affaires du Barreau du Québec (85.1)
- D'APPROUVER la création d'une nouvelle catégorie d'avocat: "avocat en droit étranger" et de modifier les articles appropriés (85.2)
- D'APPROUVER globalement toutes les modifications à la Loi sur le Barreau ainsi qu'au Règlement modifiant le Code de déontologie des avocats pour permettre les cabinets juridiques interprovinciaux (85.3)
- De FÉLICITER chaleureusement Me Jean-Paul Decoste pour son accession récente à la magistrature et de désigner Me Lise Gaboury, présidente intérimaire du groupe de travail du Conseil général sur l'avenir des jeunes avocats (86)
- D'APPROUVER les prévisions budgétaires des Fonds général, d'études juridiques et d'immobilisation pour l'exercice 1990-1991 (99.1)
- De RECOMMANDER à l'assemblée générale l'indexation de la cotisation de 4.2% variant de 6 $ à un avocat de première année d'inscription jusqu'à 18 $ pour un avocat de plus de quatre ans d'inscription à compter du 1er avril 1991 (99.2.1)
- De RECOMMANDER à l'assemblée générale d'intégrer la cotisation spéciale de 40 $ pour fins de publicité dans la cotisation régulière à compter de l'exercice 1991-1992 (99.2.2)
- De RESCINDER la résolution 60.3 du Conseil général et donc de ne plus exiger de cotisation spéciale de 50 $ par année pendant trois ans pour le financement de la formation des membres en regard de la réforme du Code civil (99.2.3)
- D'APPROUVER la décision du Comité des avocats de pratique privée de se retirer de la table des négociations sur le tarif d'aide juridique (103)
- D'APPROUVER certaines modifications à

l'article 163 du Code de procédure civile quant au choix du district pour implanter une action (105)

- De FAIRE PARVENIR les doléances du Barreau au ministre de la Santé et à celui de la Justice à l'encontre des trop grands délais pour obtenir des expertises psychosociales (106)

- De DÉSIGNER Me Richard Bastien et Me Claude Joyal respectivement président et vice-président du Comité de formation professionnelle à compter du 1er juin 1990 pour une période de trois ans (112.2)

- De CONVOQUER une assemblée spéciale du Conseil général par voie téléphonique le vendredi 27 avril pour approuver les modifications au Code de déontologie et au Règlement sur l'arbitrage des comptes d'avocats (112.3)

3. Le Comité administratif

Date et lieu des réunions du Comité administratif

6	avril	1989	Montréal
27	avril	1989	Montréal
6	mai	1989	Montréal
25	mai	1989	Montréal
22	juin	1989	Montréal
13	juillet	1989	Mansonville
15	août	1989	Montréal
14	septembre	1989	Québec
21	septembre	1989	(Conférence téléphonique)
27	septembre	1989	Trois-Rivières
18-19	octobre	1989	Deschambault
9	novembre	1989	Montréal
29	novembre	1989	Montréal
11	janvier	1990	Montréal
1er	février	1990	Montréal
22	février	1990	Montréal
6	mars	1990	Montréal
21-22	mars	1990	Québec

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Comité administratif sont mentionnées ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu:

- De MANDATER le Comité des équivalences aux fins de préparer et gérer tout le dossier des demandes d'admission provenant d'avocats d'autres provinces et d'autres pays (5)

- D'ADOPTER les règles relatives au Mérite du Barreau du Québec et de l'attribuer à Me Marcel Bélanger, c.r. pour l'année 1989 considérant son dévouement exceptionnel à la cause du Barreau du Québec (16)

- De MANDATER les avocats Kronström, McNicoll et Associés pour contester la taxe d'affaires (17)

- De RECOMMANDER Me Paul Laflamme et Me Vincent O'Donnell, c.r. pour représenter le Barreau au sein du Conseil de la magistrature du Québec (23)

- D'APPROUVER un rapport concernant la situation juridique des paralégaux qui oeuvrent au Québec (24)

- De FAIRE DON à la Fondation du Barreau pour les exercices financiers 1988-1989 et 1989-1990 de 25 000 $ (27)

- De MANDATER la maison d'experts Raymond, Chabot, Martin, Paré et Associés pour réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité sur une Réserve d'équilibre au Fonds d'études juridiques (28.2)

- D'AUTORISER la signature de l'entente entre le Barreau du Québec et la Banque Nationale concernant les comptes d'affaires (28.4)

- De MANDATER M. le bâtonnier Serge Ménard aux fins d'intervenir pour et au nom du Barreau du Québec dans le dossier des avocats de pratique privée de la section d'Abitibi-Témiscamingue qui se désengagent du système d'aide juridique (28.9)

- De MANDATER M. le bâtonnier Serge Ménard aux fins d'intervenir pour et au nom du Barreau du Québec dans la citation pour outrage au tribunal contre Me Guy Bertrand (28.10)

- D'AUTORISER différentes personnes à signer les chèques et tous les documents requis dans les comptes du Barreau du Québec (35.1)

- D'ADOPTER les états financiers des Fonds général, d'études juridiques, d'immobilisation et d'indemnisation du Barreau du Québec pour l'exercice 1988-1989 arrêtés au 31 mars 1989 (36)

- D'ENTÉRINER les 11 recommandations du Comité conjoint du Barreau du Québec et de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec (38)

- De MAJORER de 23 cents à 30 cents le taux de remboursement au kilomètre pour l'utilisation d'une voiture pour les fins du Barreau du Québec à partir du 27 avril 1989 (46)

- De MANDATER M. le bâtonnier Serge Ménard aux fins d'intervenir pour et au nom du Barreau du Québec dans le dossier Danielle Roy accusée d'outrage au tribunal (48.2)

- De RECOMMANDER la désignation d'un deuxième commissaire au Tribunal de l'immigration à Québec (48.5)

- De MANDATER M. le bâtonnier Michel Jolin aux fins d'agir à titre d'"amicus curiae" dans l'"Affaire Société d'assurance des Caisses populaires c. Vézina et al." (48.7)

- De MANDATER Me Pierre Mercille afin de s'opposer à la demande d'enregistrement du nom "groupe L.E.G.A.L." (58.6)

- D'ACQUÉRIR un mini-ordinateur IBM-AS/400, modèle B-40 (68)

- D'APPROUVER certains amendements au régime de retraite des employés du Barreau (75)

- De MANDATER Me Odette Jobin-Laberge aux fins de réaliser une opinion juridique concernant certains éléments du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle et de proposer certaines modifications (76.3)

- De REMERCIER Me Jean Bellehumeur pour avoir accepté d'intervenir bénévolement pour le Barreau du Québec dans l'"Affaire Marion Thibault" (82.1)

- D'ACCORDER une subvention maximale de 5 000 $ pour permettre à tous les juges de la Cour supérieure d'obtenir gratuitement deux volumes du Service de la formation permanente (88)

- D'APPROUVER les modifications pour permettre la catégorie "avocat en droit étranger" (92)

- D'APPROUVER l'ouverture d'un compte bancaire à la Caisse Populaire des Fonctionnaires du Palais de Justice de Montréal (99.5)

- De NOMMER M. le bâtonnier Serge Ménard à titre d'avocat-conseil auprès du Bureau du syndic dans l'"Affaire Dufresne" (104.2)

- D'ENTÉRINER l'engagement de Me Nicole Dufour à titre de syndic adjoint (105.3)

- D'APPROUVER les prévisions budgétaires du Fonds de formation professionnelle pour l'exercice 1989-1990 (110.1)

- D'ACCORDER exceptionnellement à l'honorable Jules Deschênes une somme supplémentaire de 2 000 $ (110.2)

- D'APPROUVER la nomination de Me Josée Moreau à titre de directrice du Centre d'Ottawa (113)

- De FORMER un comité sur la situation juridique de l'embryon (117)

- De RECEVOIR le rapport présenté par le Sous-comité des finances sur les réseaux de bibliothèques de droit et d'approuver en principe certaines recommandations (133)

- De FORMER un comité sur la publicité présidé par Me Jean Keable (136)

- D'APPROUVER l'opinion juridique préparée par Me Jean Brisset des Nos relativement à l'interprétation des articles 51 et 52 de la Loi sur l'aide juridique (137)

- De RENOUVELER le mandat de Me Jean Brisset des Nos comme administrateur représentant le Barreau du Québec au Conseil d'administration de la Fédération des professions juridiques du Canada (144)

- De DÉSIGNER les membres du Comité d'intervention permanent en cas d'urgences collectives présidé par Me Claude Masse (147.3)

- D'AUTORISER les signatures pour l'ouverture d'un coffret de sûreté à la Banque Nationale (162)

- De FORMER un comité conjoint avec l'Ordre des comptables agréés dans le but de favoriser la multidisciplinarité entre les avocats et les comptables agréés (29.5)

- De MAJORER le tarif horaire des avocats recevant mandat contre rémunération du Barreau du Québec à un maximum de 100 $ pour les avocats ayant plus de dix ans d'inscription au Tableau de l'Ordre (202)

- D'APPROUVER un programme de cessation de fumer pour les fumeurs du siège social du Barreau (214)

- D'APPROUVER la définition du mandat sur la situation juridique de l'embryon (222)

- D'APPROUVER de nouvelles règles et procédures d'élections au bâtonnat et à la vice-présidence (223)

- D'AUTORISER Me Hélène Lessard à agir à titre d'avocate de la poursuite devant le Comité de discipline (224.4)

- D'APPROUVER le renouvellement du contrat sur les Recueils de jurisprudence avec SOQUIJ pour les trois prochaines années avec des augmentations successives de 8,5% (235)

- D'ACCORDER pour l'exercice 1989-1990 concernant les bibliothèques de droit des subventions totales de 422 550 $ comme suit: Réseau de Montréal 111 000 $, Bibliothèque de Montréal 43 500 $, Réseau de Québec 231 550 $, Bibliothèque de Québec 36 500 $ (239)

- De FORMER un comité sur la politique de distribution de l'information juridique présidé par Me Noé Leclerc (250)

- D'APPROUVER les états financiers du Fonds de formation professionnelle arrêtés au 31 mai 1989 (254)

- D'APPROUVER le rapport de Me C. Gauvin sur le recouvrement des sommes dues par des ex-avocats (264)

- De MODIFIER le régime de retraite des employés du Barreau actuels afin de porter à 2% par année le crédit de rente accumulé pour chacune des années de participation (280)

- D'ACCORDER une aide financière de 5 000 $ à l'Association du Jeune Barreau de Montréal pour lui permettre une étude de faisabilité sur l'implantation d'un service de garderie (283)

- D'AUTORISER des pénalités plus lourdes dans le cas de retard de paiement pour les cotisations du Barreau et les primes d'assurance responsabilité professionnelle et de MANDATER Me Galal Doss pour fournir une opinion juridique quant à l'étendue de la responsabilité du Barreau lors de tout geste commis pendant les périodes d'inhabilité d'un avocat (285)

- D'ACQUÉRIR deux disques de 600 mégats-octets et d'un logiciel Case-Synon/25 (299.2)

- D'EXIGER 50 $ comme frais pour la préparation d'un certificat de membre en règle version complète et la somme de 25 $ pour un

certificat de membre version abrégée en plus de frais minimes pour des copies additionnelles (304)

- De MANDATER M. le bâtonnier Serge Ménard à titre de syndic ad hoc dans l'"Affaire Dufresne" (310.3)
- De MANDATER Me Jean Keable dans une affaire d'exercice illégal de la profession d'avocat par un notaire dans la section du Bas St-Laurent - Gaspésie (70.5)
- De FAIRE ÉTAT auprès du ministre de la Justice de la grande préoccupation du Barreau concernant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs (322)
- D'APPROUVER une aide financière d'un maximum de 3 000 $ suite à une demande de l'Association des avocats de la défense de Montréal sur l'importante question de la mise en liberté provisoire en attente de procès (327)
- D'APPROUVER le paiement de 2 370 $ à Me Jean Poudrier dans le cadre des négociations salariales entre le Syndicat professionnel des membres et assesseurs de la Commission des affaires sociales et le gouvernement du Québec (335.2)

4. La Direction générale

Le directeur général est responsable de la gestion de l'ensemble des activités, des programmes et des services du Barreau. Il exerce les pouvoirs et les devoirs prévus au Code des professions, à la Loi et aux Règlements du Barreau et assure le lien entre le Comité administratif, le personnel permanent et les membres du Barreau. Il participe à l'élaboration des orientations, des objectifs et des politiques générales et s'implique au niveau des relations publiques auprès des membres et des organismes du milieu tels l'Office des professions, le Conseil interprofessionnel, la Fédération des professions juridiques et les associations et organismes gouvernementaux reliés à la profession.

4.1 Le tableau de l'Ordre et les permis d'exercice

Les permis d'exercice au 31 mars 1989

Sections	Code	Avocats		Cons. en loi	
		H	F	H	F
Abitibi-Témiscamingue	01	95	36		
Arthabaska	02	127	46		
Bas Saint-Laurent	03	125	42		
Bedford	04	68	26		
Hull	05	476	231	2	
Laurentides	06	282	137		
Montréal	07	5 293	2 383	19	5
Québec	08	1 595	679	2	2
Richelieu	09	211	105		
Saint-François	10	210	96	2	
Saguenay Lac Saint-Jean	11	174	60		
Trois-Rivières	12	167	40		
Côte Nord	13	70	20		
Longueuil	14	275	159		
TOTAL		9 [illegible]8	4 060	25	7

* Il est à noter que 57 avocats sont inscrits dans plus d'une section.

Au cours de l'année 1989-1990, il y a eu 783 nouvelles inscriptions au Tableau de l'Ordre et 37 avocats ont été déclarés inhabiles pour défaut de paiement des cotisations. Depuis le dernier exercice, le nombre total d'avocats inscrits au Tableau de l'Ordre est passé de 12 607 à 13 228 au 31 mars 1990. 69% des avocats sont de sexe masculin.

Les permis d'exercice occasionnel

Au cours de l'année, trente requêtes pour l'obtention d'un permis occasionnel ont été accordées. Vingt-huit d'entre elles provenaient d'avocats inscrits au Barreau de l'Ontario. Les deux autres requêtes provenaient d'avocats inscrits au Barreau du Nouveau-Brunswick.

Les permissions d'exercer

Cent cinq requêtes en inscription ou en réinscription au Tableau de l'Ordre ont été formulées au cours de l'année.

4.2 Les cotisations annuelles 1988-1989

Le tableau des cotisations du Barreau du Québec

Première année :	130 $
Deuxième année :	280 $
Troisième année :	345 $
Quatrième année et plus :	415 $
50 ans et plus :	Gratuit

Le tableau des cotisations du Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec

Première année et plus :	25 $
50 ans et plus :	Gratuit

Le tableau des cotisations spéciales du Barreau du Québec

Première année :	Gratuit
Deuxième année et plus :	40 $
50 ans et plus :	Gratuit

Le tableau des cotisations aux barreaux de sections

Abitibi-Témiscamingue		85 $
Arthabaska		60 $
Bas St-Laurent		92 $
Bedford		100 $
Hull	Première année :	25 $
	Deuxième année et plus :	120 $
	50 ans et plus :	Gratuit
Laurentides		75 $
Montréal	Première année :	15 $
	Deuxième année :	45 $
	Troisième année :	70 $
	Quatrième année et plus :	150 $
	50 ans et plus :	Gratuit
Québec	Première année :	50 $
	Deuxième année :	75 $
	Troisième année :	75 $
	Quatrième année et plus :	115 $
	50 ans et plus :	Gratuit
Richelieu		80 $
Saint-François		105 $
Saguenay		100 $
Trois-Rivières	Première année :	50 $
	Deuxième année et plus :	120 $
	50 ans et plus :	Gratuit
Côte-Nord		170 $
Longueuil	Première année :	25 $
	Deuxième année :	50 $
	Troisième année :	75 $
	Quatrième année et plus :	120 $
	50 ans et plus :	Gratuit

Note : Le Barreau du Québec perçoit la cotisation des barreaux de sections au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.

5. Les Greffes

Les Greffes du Barreau ce sont les Greffes de discipline, d'arbitrage, d'indemnisation et de réinscription. En sus, le Service des Greffes est responsable du Registre des testaments du Barreau, son directeur général étant le registraire du Barreau.

Le Service des Greffes planifie et organise les activités des différents secteurs mentionnés plus haut.

À titre d'objectif, le Service des Greffes a continué durant le présent exercice de diminuer les délais administratifs dans chacun des secteurs. Que ce soit en indemnisation, en discipline ou en réinscription, nous estimons que les parties concernées ont droit à une audition dans des délais raisonnables et ce, sans que la qualité du travail administratif exécuté soit affecté de quelque façon que ce soit.

Pour ce qui est du secteur de l'arbitrage, le Service des Greffes a continué le travail amorcé au plan réglementaire. Parallèlement, une réorganisation administrative complète du travail devant être accomplie par le Greffe d'arbitrage a été proposée au Comité administratif du Barreau. Cette réorganisation devrait être opérationnelle dès l'été 1990.

Ayant pour but une meilleure efficacité, cette implication différente du Greffe d'arbitrage sera fondée sur le modèle du secteur disciplinaire. Les sections du Barreau devront, comme c'est le cas dans ce dernier secteur, collaborer très étroitement avec le Greffe d'arbitrage.

De façon accessoire, le Service des Greffes a entrepris diverses démarches en vue de récupérer des sommes dues au Barreau (amendes, indemnisation, mémoire de frais) par des ex-confrères.

Ces démarches devraient se concrétiser par le recouvrement des sommes relativement importantes au cours de l'exercice 1990-1991.

5.1 Le Greffe du Comité de discipline

Au cours du présent exercice, 64 nouvelles plaintes disciplinaires dont 14 plaintes privées et une requête en radiation provisoire ont été déposées au Greffe du Comité de discipline.

De plus, 38 décisions ont été rendues dans ces nouvelles plaintes. En ce qui concerne les plaintes privées, sept décisions acquittaient les intimés et une décision rejetait la plainte.

Au 31 mars 1990, le greffe comptait 50 dossiers disciplinaires impliquant 46 avocats. Les chefs d'accusation les plus fréquents au cours de l'exercice ont été l'appropriation, la négligence dans l'exécution du mandat et le refus de répondre aux demandes du syndic.

Le Greffe du Comité de discipline compte, au terme du présent exercice, 18 dossiers en appel. Des 61 décisions disciplinaires rendues durant la période, trois ont fait l'objet d'un recours en évocation.

5.2 Le Greffe d'arbitrage des comptes d'honoraires

Au cours du présent exercice, 347 nouvelles demandes ont été soumises au Greffe d'arbitrage.

De l'ensemble des nouvelles demandes, 77 émanaient de sections autres que la section du Barreau de Montréal.

D'une façon parallèle, 254 dossiers ont été fermés au cours de l'exercice 1989-1990. En effet, 195 dossiers ont fait l'objet d'une décision par un comité d'arbitrage, 117 dossiers ont été réduits et 65 ont été maintenus.

En outre, 29 dossiers ont été fermés suite à des ententes entre les parties. Deux clients se sont désistés de leurs demandes, 14 demandes ont été rejetées par les comités, 14 ont été fermées par le Greffe d'arbitrage pour défaut des clients de faire parvenir leur formulaire en temps utile et finalement deux comités se sont déclarés hors juridiction.

Le compte en fidéicommis du directeur général du Barreau du Québec au 31 mars 1990 présente un solde de 15 883,70 $. Ce compte est destiné à répondre à l'exigence d'un dépôt devant accompagner la demande d'arbitrage.

À ce sujet, le greffe d'arbitrage s'est fait un devoir de respecter cette exigence réglementaire.

Le Greffe d'arbitrage compte 265 dossiers ouverts au 31 mars 1990.

5.3 Le Registre des testaments

Ce service compte, au 31 mars 1990, 54 977 inscriptions fournies par 2 470 avocats comparativement à 49 484 inscriptions et à 2 337 avocats à la même date l'an dernier, ce qui représente, en un an, une augmentation de 11% au niveau des inscriptions et de 6% au niveau du nombre des avocats qui enregistrent des testaments au Barreau.

Au 31 mars 1990, le Barreau a répondu aux 16 207 demandes de recherche qui lui ont été acheminées, comparativement à 12 190 à la même date l'an dernier, soit une augmentation de 30%; ces recherches ont permis de retracer 254 testaments de personnes décédées.

Par ailleurs, au cours du dernier exercice financier le Service du Registre des testaments a revu et modifié le certificat de recherche testamentaire émis par le Barreau du Québec afin d'améliorer la forme et la présentation.

Au cours des prochains mois, le système informatique du Registre des testaments fera l'objet de modifications. Ces changements auront pour but d'augmenter l'efficacité et la fiabilité des renseignements fournis par le Barreau.

PARTIE III
LES ACTIVITÉS DES SERVICES

1. Le Bureau du syndic
2. La Gestion de l'information
3. Le Service aux membres
4. Le Service d'inspection professionnelle
5. Le Service de recherche et de législation
6. Le Service de la bureautique
7. Le Service de la formation permanente
8. Le Service de la formation professionnelle
9. Le Service des communications
10. Le Service des finances
11. Les Services administratifs
12. Publications, rapports et mémoires

1. Le Bureau du syndic

Le Bureau du syndic a comme principale fonction d'assurer la protection du public. Pour cela, il voit à la surveillance de la profession relativement à la qualité des services offerts par les membres du Barreau. Ainsi, il voit à l'application de la Loi sur le Barreau et de ses règlements.

Pour atteindre cet objectif, le Bureau du syndic joue deux rôles: 1) d'information et de prévention auprès du public et des membres de la Corporation; 2) de représentation devant le Comité de discipline et le Tribunal des professions dans le cadre des plaintes disciplinaires déposées.

Il reçoit ainsi toutes les demandes d'intervention et d'information pour toutes questions relatives à l'exercice de la profession et touchant à la relation client-avocat.

Il reçoit et traite également toutes les demandes de contestation de comptes d'honoraires exigés par l'avocat.

Le Bureau du syndic reçoit 28 % du budget total du Barreau du Québec.

Faits saillants de la dernière année

Le nombre de dossiers d'enquête, d'information et de conciliation de comptes étant sans cesse grandissant, le Bureau du syndic se devait d'entreprendre des changements substantiels dans le but d'atteindre un rendement supérieur visant l'efficacité et la rapidité du traitement de ces dossiers.

Suite aux modifications du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des avocats, suggérées par le Bureau du syndic, toutes les demandes de conciliation de comptes seront dorénavant traitées au siège social du Barreau du Québec.

À l'aide d'experts en bureautique, on procédera également à un réaménagement interne dans la structure du bureau, touchant les cadres comme les employés de soutien, tant au niveau de la gestion des dossiers que de leur traitement, ceci, dans le but de maximiser les tâches et responsabilités de chacun des postes.

De plus, le Bureau du syndic s'est doté d'une banque de jurisprudence sur micro-ordinateur, indexant et résumant toutes les décisions et jugements en droit disciplinaire des avocats depuis la mise en vigueur du Code des professions en 1973 jusqu'à nos jours. La banque comprend au total 610 résumés de jugements et décisions rendues par le Comité de discipline, Tribunal des professions, Cour supérieure et Cour d'appel. Tous ces jugements découlent directement des plaintes disciplinaires portées devant le Comité de discipline.

Demandes d'intervention et d'information, enquêtes et plaintes disciplinaires.

Le Bureau du syndic reçoit quotidiennement en moyenne plus de 15 demandes d'information et d'intervention formulées par écrit. Chacune d'elles fait l'objet de l'ouverture d'un dossier. Durant la dernière année, le Bureau du syndic a ouvert 2 600 dossiers d'information.

Parmi ces diverses demandes, certaines exigeront une enquête disciplinaire plus poussée de la part du syndic ou de ses adjoints. Ces dossiers d'enquête, approximativement 500, impliquent généralement les inspecteurs du Bureau du syndic, pour la vérification des comptes en fidéicommis des avocats concernés.

Enfin, certaines de ces enquêtes disciplinaires entraîneront une plainte disciplinaire portée par le syndic auprès du Comité de discipline. Durant cette année, ces plaintes furent au nombre de 51, soit 12 de plus que l'année dernière.

La conciliation et l'arbitrage de comptes d'honoraires

Durant la dernière année, 1 442 cas de conciliations de compte ont été soumis au Bureau du syndic. De ce nombre, 1 049 dossiers ont été réglés à l'étape de la conciliation et 393 ont été soumis à l'arbitrage.

Les prises de possession

En vertu des pouvoirs que lui confèrent la Loi sur le Barreau, le syndic peut prendre possession des dossiers, documents ou biens confiés à un avocat devenu inhabile, incapable d'exercer ou dans l'impossibilité d'agir, ou détenus par les représentants légaux d'un avocat décédé et ce, afin d'assurer une protection des droits des clients subitement privés de leur procureur.

Dans les 19 cas de prises de possession de dossiers que le Bureau du syndic a effectuées au cours de la dernière année, il s'agit d'aviser les clients et les avocats des parties adverses pour les dossiers actifs. Ces dossiers sont alors remis aux clients qui doivent se prendre un nouveau procureur.

Quant aux dossiers non-réclamés et fermés, ils sont inventoriés, archivés et informatisés.

Au total, 12 896 dossiers ont ainsi été saisis et traités.

Autres activités

- *Perquisitions:*

Lors des 21 perquisitions effectuées dans les bureaux d'avocats, un représentant du syndic s'est présenté sur les lieux pour fournir une assistance et pour sauvegarder le droit à la confidentialité des dossiers. Cette présence est généralement fort appréciée par les avocats soucieux de leur responsabilité en matière de secret professionnel.

- *Demandes de réinscription:*

Les demandes de réinscriptions, tant en vertu de l'article 70, qu'en vertu de l'article 122 de la Loi sur le Barreau requièrent enquêtes et production de rapports de la part du Bureau du syndic. Pour cette dernière année, ces demandes furent au nombre de 101.

- *Comité de déontologie:*

Le Bureau du syndic participe également aux activités du Comité de déontologie, qui vise le développement des connaissances et l'étude des principes de déontologie.

Bilan des activités du Bureau du syndic 1989 - 1990

- Nombre de demandes d'information et d'intervention reçues par écrit	2 589
- Nombre de dossiers ouverts pour enquête	500
- Nombre de plaintes portées devant le Comité de discipline	51
- Nombre de demandes de conciliation de comptes d'honoraires	1 442
- Nombre de différends réglés à l'étape de la conciliation	1 049
- Nombre de différends soumis à l'arbitrage	393
- Nombre de nouvelles prises de possession de dossiers	19
- Nombre de dossiers traités provenant des prises de possession (examinés, remis ou archivés et informatisés)	12 896
- Assistance lors de perquisitions effectuées dans les bureaux d'avocats pour assurer la confidentialité.	21
- Nombre de demandes de réinscription (arts. 70 et 122, Loi sur le Barreau)	101
Total des dossiers ouverts :	**4 165**

2. La Gestion de l'information

La gestion de l'information relève de la direction générale. Ce service est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et de l'application des politiques et directives en matière de gestion des documents administratifs, archives historiques et documents de référence. Il assure le secrétariat de la réunion de gestion des chefs de service qui a tenu 11 réunions et celui du comité sur le calendrier de conservation qui a tenu quatre réunions. Voici les faits saillants:

Conservation

- 147 transferts totalisant 868 boîtes au dépôt des documents semi-actifs;
- reliure des procès-verbaux de quatre comités et de 55 titres de périodiques;
- ajout de 44 règles de conservation au calendrier de conservation qui en comporte maintenant 186;
- microfilmage des procès-verbaux des comités et du Tableau de l'Ordre;
- rapport sur la conservation des prises de possession du Bureau du syndic.

Classement

- Informatisation du système de gestion des dossiers;
- implantation aux Greffes et Tableau de l'Ordre du système informatisé de gestion des dossiers administratifs;
- inventaire, classification et conversion de 746 dossiers administratifs de la direction générale, des Greffes et Tableau de l'Ordre et de la Gestion de l'information;
- mise à jour du système de classement des documents administratifs;
- création de la banque de données TOGE pour le repérage des dossiers administratifs.

Traitement et indexation

- Uniformisation des auteurs pour le repérage des archives historiques;
- mise à jour de la liste des descripteurs pour le repérage des documents;
- mise à jour de la liste des auteurs pour le repérage des documents de référence;
- production de l'index Sujet du Magazine Maîtres 1989;
- production des index Sujet et Législation du Journal Barreau 1989;
- traitement de:

706	articles du journal Barreau;
1 180	résolutions de procès-verbaux;
54	documents d'archives historiques;
146	articles du Magazine Maîtres;
54	documents versés aux dossiers de référence;
402	titres de monographies;
440	articles de la Revue du Barreau.

Recherche et diffusion

- Production de quatre bibliographies sur:
  le comportement des juges à l'égard des préjugés fondés sur la race et le sexe;
  l'arbitrage
  la médiation familiale;
  les techniques de résolution de conflit;
- recherche effectuée dans les procès-verbaux pour retracer tous les bâtonniers de sections depuis 1886 à nos jours;

- mise à jour des bibliographies déjà existantes;
- production de 30 listes des nouveautés reçues au centre de documentation;
- un article rédigé par le directeur du Service: "La gestion de l'information au Barreau du Québec pour la Chronique de l'Association des archivistes du Québec";
- 379 recherches effectuées pour le personnel du Barreau;
- 1 212 demandes d'information provenant de l'extérieur.

Prêt et consultation

- 53 personnes de l'extérieur ont consulté sur place au Centre de documentation;
- 772 consultations sur place effectuées par le personnel du Barreau;
- 2 006 prêts de documents de référence;
- 1 156 demandes de consultation des documents administratifs semi-actifs;
- 228 réquisitions de documents administratifs semi-actifs;
- 252 reclassements et ajouts de documents administratifs semi-actifs.

Destruction et élagage

- 1 destruction totalisant 238 boîtes de documents administratifs inactifs;
- 1 élagage totalisant 129 titres de périodiques et de monographies.

Formation

La Gestion de l'information a accueilli une étudiante de l'Université du Québec à Montréal pour un stage de formation en gestion des documents administratifs et archives historiques pendant une période de quatre semaines.

3. Le Service aux membres

Le Service aux membres poursuit son triple mandat. Il assure un lien constant entre le Barreau et les avocats(es), entre le Barreau et les associations (dont plusieurs bénéficient d'un large support technique) et il assure les opérations de la Corporation de service du Barreau du Québec.

Les associations qui bénéficient d'une aide technique sont: l'Association des avocats de province, l'Association des avocats(es) en droit familial du Québec, l'Association des avocats de la défense de Montréal, l'Association du Jeune Barreau de Montréal, l'Association du Jeune Barreau de Québec, l'Association du Jeune Barreau de Province, l'Association des juristes pour la paix et la sécurité, l'Association Américaine des Juristes, l'Association des avocats et avocates de la pratique privée en droit de la jeunesse, l'Association des avocats et notaires de la fonction publique, la Société de Droit International Économique, le Centre québécois du droit de l'environnement et Juris-Secours.

Par ailleurs, à l'intérieur de son mandat d'assurer un lien entre le Barreau et les avocats(es), le Service aux membres assume le secrétariat des comités suivants: le Comité provincial de coordination sur l'exercice illégal, le Comité des avocats de la pratique privée et le Comité des avocats de l'administration et de l'entreprise.

Le fait saillant du service de garde des avocats de la défense pour cette année est l'informatisation. Cette nouveauté a été rendue possible grâce à l'appui de la Corporation de service du Barreau du Québec. Les listes de garde seront confectionnées plus rapidement et de façon plus efficace. L'accès à l'information sera d'autant simplifié.

La Corporation de service par le biais du Service aux membres diffuse ses nombreux services. Le nouveau système téléphonique du Barreau, en plus de permettre un accès direct au service, fournit un rapport précis du nombre des appels téléphoniques faits et reçus. Ainsi, 3 000 appels par mois sont enregistrés au Service aux membres, dont 90 % implique des avocats. C'est sans compter les quelques 40 avocats(es) semaine qui se déplacent directement au service. Un nombre sans cesse croissant d'avocats(es) bénéficie d'un ou de plusieurs services. Cette année, un escompte important a été négocié auprès de la compagnie Intair pour les voyages d'affaires. La carte de crédit offre des avantages supplémentaires.

Service de médiation familiale

Le service de médiation existe déjà depuis trois ans et beaucoup d'efforts ont été déployés pour le développement de ce mode de résolution de conflits au Québec. Les relations avec les associations de médiation nationale et provinciale et avec le ministère de la Justice du Québec, les travaux au sein des comités de médiation concernant la formation des médiateurs, la déontologie, la promotion de la médiation etc. ont constitué la majeure partie des travaux.

Une grande réalisation, cette année, a été la création du comité interprofessionnel sur la médiation. Des représentants du Barreau du Québec, de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec et de l'Association de médiation familiale du Québec (A.M.F.Q) y siègent. Ces professionnels de différentes disciplines ont décidé de se regrouper et d'oeuvrer en collaboration afin de bénéficier des avantages de la multidisciplinarité.

4. Le Service d'inspection professionnelle

Le Service d'inspection professionnelle a pour mandat d'administrer un système de surveillance de la pratique de la profession, conformément aux politiques générales adoptées par le Comité d'inspection professionnelle.

Cette année, il a coordonné les 136 visites d'inspection professionnelle effectuées auprès d'avocats exerçant en pratique privée. Il a également coordonné les huit enquêtes spéciales ordonnées par le Comité d'inspection professionnelle et assuré le suivi auprès des confrères ayant fait l'objet d'enquêtes spéciales ou de visites d'inspection professionnelle au cours des deux dernières années.

Le Service assure la gestion de 1 340 affidavits déposés auprès du Barreau par les avocats désirant se prévaloir des dispositions du Règlement sur la publicité des avocats.

Il répond aux confrères désireux d'obtenir de l'information concernant l'un ou l'autre des aspects de l'exercice de la profession, notamment la comptabilité.

Cette année, le Service de l'inspection professionnelle a consacré des énergies considérables à l'implantation des nouvelles procédures adoptées par le Comité de l'inspection professionnelle ainsi qu'à l'établissement de rapports plus étroits avec les autres services du Barreau, notamment avec le Comité de la formation professionnelle et le Comité de la formation permanente.

5. Le Service de recherche et de législation

Le rôle du Service de recherche et de législation est lié à quatre secteurs d'activités: conseil et assistance, législation et réforme du droit, information juridique et coordination dans la préparation de la Revue du Barreau et du Recueil de documentation professionnelle.

Conseil et assistance

- Rédaction d'une dizaine d'opinions sur divers aspects de l'application de la Loi sur le Barreau et de ses règlements, à la demande de la direction générale, du Comité administratif ou d'autres services du Barreau;

- assistance auprès du bâtonnier et de la direction générale: préparation de dossiers en vue des prises de position du Barreau, rédaction de commentaires, de projets de lettres et de projets de règlements, présence au Comité permanent Justice-Barreau tant au niveau fédéral que provincial;

- assistance auprès des autres services du Barreau dans la transmission d'informations juridiques ou d'amendements législatifs et la préparation d'opinions et de modifications législatives ou réglementaires;

- présence au sein du Comité organisateur du Congrès, du Comité des résolutions et de divers comités internes tels que ceux sur le calendrier de conservation, la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes et les catégories d'avocats;

- surveillance de l'application de l'entente conclue avec la Commission de l'emploi et de l'immigration quant aux conditions relatives à la désignation d'office d'avocats en vertu de la Loi sur l'immigration et au paiement de leurs honoraires.

Législation et réforme du droit

- Étude des projets de loi et de règlements fédéraux et provinciaux; examen de la Gazette du Canada et de la Gazette officielle du Québec;

- rédaction de nombreux amendements aux règlements du Barreau pour fins d'adoption par le Conseil général;

- plusieurs rencontres avec les représentants de l'Office des professions du Québec pour étudier les amendements à la Loi sur le Barreau et à ses règlements;

- rédaction de sept mémoires relatifs à des rapports gouvernementaux, à des projets ou avant-projets de loi;

- rencontre avec certains représentants et légistes du ministère de la Justice du Québec sur divers aspects de la réforme du Code civil;

- autres formes d'intervention auprès du législateur provincial ou fédéral: lettres, commentaires, télégrammes;

- secrétariat d'une trentaine de comités reliés pour la plupart à la législation, incluant les comités ou sous-commissions sur la révision du Code civil qui ont été appelés à travailler également en 1989-1990;

- participation à un comité du Conseil interprofessionnel du Québec sur le décloisonnement des intermédiaires: étude de la Loi sur les intermédiaires de marché (L.R.Q.1989,c.48), rôle des corporations professionnelles au sein de l'Institut de

planification financière, déontologie et publicité des planificateurs financiers;

- participation à plusieurs commissions parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec.

Information juridique

- Préparation de la chronique "En vrac" pour le Journal Barreau et d'autres articles d'intérêt général;

- transmission d'informations juridiques au public et aux membres du Barreau, certaines nécessitant plusieurs heures de recherche;

- diffusion des mémoires préparés par le Service ou d'autres documents tels que projets de loi, rapports d'organismes, sondages, données sur la composition du Tableau de l'Ordre, etc.;

- conférences sur la réforme du Code civil dans quelques sections du Barreau et dans certains cabinets d'avocats;

- coordination du Comité d'intervention en cas d'urgence collective qui sera appelé à renseigner les victimes de catastrophes écologiques au sujet de leurs recours juridiques.

Recueil et Revue

- Coordination de la mise à jour du Recueil de documentation professionnelle suite à la négociation d'une entente avec SOQUIJ à cet effet;

- coordination de la publication de la Revue du Barreau à raison de cinq numéros par année.

Parmi les principaux dossiers que nous entrevoyons pour l'année 1990-1991, figurent la réforme des tribunaux administratifs, l'étude du projet de loi final sur la réforme du Code civil, les impacts du Libre-Échange et de la T.P.S. sur la pratique du droit, la révision des règlements du Barreau, la loi d'application du nouveau Code civil incluant de nombreux amendements au Code de procédure civile, la réforme du Code criminel et la suite de la réforme en droit municipal.

6. Le Service de la bureautique

Les responsabilités du Service de la bureautique comprennent le développement des systèmes informatisés, la gestion de l'utilisation des équipements informatiques, des équipements de traitement de texte et des équipements de téléphonie.

Les faits saillants de la dernière année ont été:

- la mise en opération du nouveau système téléphonique le 19 mai 1989;
- le système de gestion des étudiants de l'école a été refait;
- l'acquisition d'un nouvel ordinateur, le AS/400 modèle B40 d'IBM, à la fin du mois de juin;
- la mise en opération du nouvel ordinateur et la migration de toutes nos applications se sont déroulées pendant la période estivale pour se terminer le 21 août 1989.

7. Le Service de la formation permanente

Activités de formation

Les activités de formation permanente proprement dites se concrétisent par l'organisation de cours, de séminaires et de colloques.

Du 1er avril 1989 au 31 mars 1990, 54 activités de formation ont été organisées comparativement à 48 pour l'année précédente. Il s'agit d'une augmentation de 13 %. Toutefois, la participation aux activités de formation a subi une augmentation de 34 %, passant ainsi de 2 359 à 3 151 personnes. Ces résultats illustrent le fait que non seulement il n'y a plus d'annulation d'activités de formation mais qu'au contraire, à peu près chacune d'elles se déroule maintenant devant des groupes complets.

Le cours le plus populaire a sans doute été *Le partage du patrimoine familial* (projet de loi 146) donné sept fois à Montréal. Suivent ensuite *Règles et techniques de preuve civile; Interprétation des lois et principes généraux de droit transitoire; Sûretés immobilières; La nouvelle curatelle publique; Courtage immobilier; Droits et obligations des intervenants; Infractions relatives à la conduite automobile.*

Les séminaires *Rédaction des conventions de séparation et de divorce* et *Partage du patrimoine matrimonial et ses incidences fiscales* demeurent toujours très populaires et sont inlassablement répétés.

Enfin, les colloques suivants se sont déroulés avec généralement plus de 200 participants: *Droit criminel; Droit du travail; Droit et enfant; Droit municipal.*

Durant l'année 1989-1990, des activités de formation ont eu lieu dans les villes suivantes: Arthabaska, Baie Comeau, Chicoutimi, Drummondville, Hull, Joliette, Jonquière, Longueuil, Montréal, Québec, Rimouski, Rivière-du-Loup, Saint-Jérôme, Sept-Iles, Sherbrooke, Trois-Rivières, Rouyn et Victoriaville.

Publications du Service de la formation permanente

Outre la remise des conférences sous forme de polycopiés à l'occasion des colloques, le Service de la formation permanente a également publié les recueils suivants aux Éditions Yvon Blais Inc.

- -Vol.8 Développements récents en droit municipal
- -Vol.9 Développements récents en droit commercial
- -Vol.10 Tribunaux administratifs à la lumière des chartes
- -Vol.11 Développements récents en droit commercial
- -Vol.12 Développements récents en droit du travail
- -Vol.13 Droit et enfant

Admission des avocats des autres pays et des autres provinces du Canada au Barreau du Québec

Par le biais de son comité des équivalences, le Service de la formation permanente a étudié les requêtes de 34 avocats de pays étrangers désireux de s'inscrire au Tableau de l'Ordre.

Par ailleurs, le sous-comité d'évaluation a organisé deux séances d'examens à l'intention des neuf avocats des autres provinces du Canada qui voulaient ainsi s'inscrire au Tableau de l'Ordre.

Participation au Congrès annuel (juin 1990)

C'est au Service de la formation permanente qu'incombe la tâche de réaliser un programme de formation professionnelle durant le Congrès annuel du Barreau. Un programme de 49 heures de formation a été mis sur pied grâce à la collaboration d'une cinquantaine d'avocats. Outre l'enseignement de techniques professionnelles, la formation touchera le droit administratif, le droit civil, le droit commercial, le droit professionnel, le droit criminel, le droit des personnes et de la famille, le droit municipal et le droit du travail.

Réforme du Code civil

Après avoir retenu des professeurs qui auront la tâche de rédiger des textes de doctrine pouvant couvrir une soixantaine d'heures de cours sur l'ensemble des divers sujets de la réforme du Code civil, le Service de la formation permanente a effectué un sondage auprès de l'ensemble des membres du Barreau afin de pouvoir mettre sur pied plusieurs scénarios d'organisation de cours. Ces scénarios tiennent compte des différents désirs des sections locales quant aux lieux et quant aux moments où ces cours pourraient être donnés.

Orientations

Pour l'année 1990-1991, le Service de formation permanente souhaite mettre sur pied de nouvelles activités de formation afin de couvrir un plus grand éventail de secteurs de droit. De nouvelles formules d'activités de formation seront également tentées et des efforts seront faits afin d'élargir les clientèles susceptibles de s'inscrire à l'une ou à l'autre des activités de formation.

8. Le Service de la formation professionnelle

L'École du Barreau assure la formation professionnelle des candidats à l'exercice de la profession d'avocat. Elle dispense son programme simultanément dans quatre centres: Montréal, Québec, Sherbrooke et Ottawa. Au cours de l'année 1989-1990, 820 étudiants se sont inscrits à ce programme. Les cours, échelonnés sur une période de 81 jours d'enseignement, se sont donnés du 11 septembre 1989 au 26 mars 1990.

Le nouveau programme en était à sa troisième année d'implantation. La direction de l'École a poursuivi son travail d'amélioration du programme en se basant sur les différents rapports d'évaluation produits par l'adjointe pédagogique. Le travail d'amélioration du matériel didactique entre dans sa deuxième phase avec le développement progressif d'une collection de droit mieux adaptée au programme. Dans la perspective de la réforme du Code civil, il faudra en effet repenser la collection de droit C.F.P.Q.B. Toutefois, pour la prochaine année, cette collection sera ré-éditée. Les différentes instances concernées par la publication et la diffusion de cette collection, savoir la direction du Barreau, la formation permanente et la formation professionnelle se concerteront pour décider de sa forme, de son contenu et de sa facture pour le futur.

Quant à la collection portant sur les habiletés professionnelles, elle comprend les titres suivants

VOLUME 1:	Consultation et Recherche - Établir une relation de consultation et de conseiller
VOLUME 2:	Rédaction - Rédiger des écrits d'ordre juridique
VOLUME 3:	Négociation - Agir à titre de négociateur
VOLUME 4:	Représentation - Maîtriser l'art de la représentation
VOLUME 5:	Pratique professionnelle - Gérer sa pratique professionnelle
VOLUME 6:	Déontologie - Appliquer à sa pratique les règles de l'éthique

9. Le Service des communications

Le dernier exercice en a été un de consolidation au Service des communications. Les programmes majeurs mis en place depuis quelques années ont été poursuivis et un certain nombre d'hypothèses pour l'avenir ont été émises.

Trois volets

La politique de communications du Barreau du Québec s'articule autour de trois volets: l'information, l'éducation et la publicité.

Dans le volet information, pour porter à l'attention des membres et du public les décisions, dossiers et préoccupations du Barreau, on utilise surtout le Journal Barreau et le magazine Maîtres, en plus de la tournée annuelle du bâtonnier et d'autres activités à caractère social. Le volet éducation, s'adressant au grand public, aux médias et aux écoles, vise à faire connaître le rôle de l'avocat et à expliquer comment on peut avoir recours à ses services, par notamment "La Cour en Direct", "Le téléphone juridique" (en collaboration avec SOQUIJ), les relations de presse ainsi que diverses interventions publiques du bâtonnier du Québec. Enfin, pour le volet publicité, on a poursuivi la campagne de publicité institutionnelle destinée à familiariser le public avec l'aspect conseil de la profession.

L'avenir

Dans une réévaluation du programme de communications et en vue de l'orienter pour les années à venir, des études ont été réalisées dont les principales conclusions laissent voir que malgré les campagnes de publicité du Barreau, au cours des deux dernières années, l'image des avocats présente toujours des lacunes majeures en ce qui concerne leur accessibilité et leur disponibilité, le rapport entre la qualité des services offerts et le prix exigé pour ces services, et la justesse des réponses aux questions des clients.

Les mêmes études révèlent que les avocats demeurent généralement perçus comme des plaideurs ou des gens de litige, et cela en dépit du fait qu'environ 6 000 des 13 000 membres du Barreau du Québec n'exercent pas en cabinet privé, et aussi que moins de la moitié des 7 000 membres qui exercent en cabinet privé oeuvrent dans des domaines dits litigieux. Si la perception du public ne correspond pas à la réalité, les prochains efforts de communication devront tendre à modifier cette perception.

10. Le Service des finances

Le Service des finances a pour tâche le contrôle budgétaire de tous les fonds du Barreau du Québec. Ce service est aussi responsable de la perception des cotisations, des intérêts des comptes en fidéicommis des membres, ainsi que des frais de scolarité découlant de la formation professionnelle. Rapport: Voir les états financiers.

11. Les Services administratifs

Les Services administratifs assurent la gestion des affaires internes du Barreau. Ils englobent la gestion de l'immeuble, la gestion des ressources humaines (personnel de bureau) et la gestion des ressources matérielles du Barreau.

Ces responsabilités incombent au directeur des Services administratifs.

La gestion de l'immeuble

À titre de gestionnaire de l'immeuble, le directeur des Services administratifs agit et voit à la planification, à la coordination et au contrôle du travail des personnes embauchées pour l'aménagement, la gérance et l'entretien de l'immeuble. En outre, il négocie les offres de location d'espace, assure le suivi des baux et administre le budget en fonction des prévisions budgétaires préalablement autorisées.

La gestion des ressources humaines (personnel de bureau)

Avec la participation des directeurs de service, le directeur des Services administratifs élabore les politiques de gestion, planifie les besoins en ressources humaines, évalue les activités et programmes de gestion, comble les besoins en ressources humaines (personnel de bureau), gère la formation, apprécie le personnel, gère la rémunération et les relations avec le personnel.

La gestion des ressources matérielles du Barreau

Le directeur des Services administratifs fournit aux services les équipements et les espaces requis à l'exercice de leurs fonctions particulières.

La gestion des ressources matérielles regroupe notamment les services de reprographie, d'adressographie et de messagerie en plus de la gestion des biens mobiliers.

12. Publications, rapports et mémoires

Les publications d'ordre général

- Rapport annuel du Barreau du Québec
- La Revue du Barreau
- Le Recueil de documentation professionnelle
- Versions abrégées du Recueil de documentation professionnelle (versions française et anglaise)

Les mémoires

- Mémoire complémentaire sur les relations du travail (projet de loi 30, devenu ch. 85 de 1987), avril 1989
- Mémoire sur le projet de loi sur les régimes complémentaires de retraite (projet de loi 116), avril 1989
- Mémoire sur la taxe fédérale sur les produits et services, septembre 1989
- Mémoire sur le droit des obligations (de la Société et de l'Association) (avant-projet de loi), octobre 1989
- Rapport du Comité du Barreau du Québec sur l'exercice de la profession d'avocat à l'étranger, octobre 1989
- Mémoire sur l'adoption internationale, novembre 1989
- Mémoire sur la Loi sur la mise en marché des produits agricoles et alimentaires (projet de la loi 15), mars 1990

PARTIE IV
COMITÉS ET COMMISSIONS

1. Les comités statutaires
2. Les comités permanents
3. Les comités ad hoc
4. La révision du Code civil

1. Les comités statutaires

1.1 Comité de discipline

a) Membres

Président nommé par le gouvernement après consultation du Barreau :

Me Guy Lafrance.

Présidents substituts désignés par le gouvernement après consultation du Barreau :

Me Roy C. Amaron
Me Marc Bergeron
Me Michel Bergevin
Me Marc Boisvert
Me Claude Champagne
Me Jean-Guy Clément
Me Bernard Deschênes
Me Marc Doucet
Me Raymond Duquette
Me Marc Gravel
Me Pierre Jasmin
Me Neuville Lacroix
Me Jacques Lamoureux
Me Claude G. Leduc
Me Jean-Guy Ménard
Me René Ouellet
Me Monique Parent
Me Yves C. Raic
Me Charles Turmel

Membres désignés par le conseil général

MONTRÉAL

Me Jean Allaire, c.r.
Me Réginald Boucher
Me Gilles Cadieux
Me Michel Caron
Me Paul Carrière
Me Jean-Pierre Casavant
Me Jacques Clément, c.r.
Me André J. Clermont, c.r.
Me Yoland Coutu
Me C.-François Couture
Me Michel Deschamps
Me Robert Desjardins
Me Sylvain Deslauriers
Me Norma Desmarais
Me Marc DeWever
Me Guy Dufort
Me Michel Fleury
Me François Folot
Me Jean-Pierre Hébert
Me Allan R. Hilton
Me Élaine Joly-Ryan
Me Julian Kotler, c.r.
Me Robert J. Lafleur
Me Georges E. Laurin
Me Alain Laviolette
Me Madeleine Lemieux
Me Jacques Letellier
Me Jean-Jacques L'Heureux
Me Richard McConomy
Me Luc Mercure
Me Pierre Messier
Me Pierrette Moisan
Me Robert Mongeon
Me Hugues Nadon
Me Yves Papillon
Me André Paquette
Me Ellen Paré
M. le bâtonnier Guy Pépin
Me Paul Picard
Me Claude Quidoz
Me Hélène Ste-Marie
Me Manuel Shacter
Me Jean Tremblay

Me Christine Truesdell
Me George Whelan, c.r.
Me David H. Wood

QUÉBEC

Me Côme Boucher
Me Claude C. Boulanger
Me Reynald Brochu
Me Carol Demers
Me Vincent Fortier
Me Pierre Gagnon
Me Robert P. Gagnon
Me Gilles Gaumond
Me Jean Gauvin
Me Micheline Jacob
Me Jacques LeMay
Me Marc Lesage
Me Pierre Lesage
Me Pierre Lessard
Me Raymond Lessard
Me Carole Marsot
Me Alain Morand
Me Roger Vallières

AUTRES RÉGIONS

Me Roseline Alric
Me Michel Beaudry
Me Robert Beauséjour
M. le bâtonnier Martin Bédard
Me Paul-M. Bellavance
Me André P. Casgrain, c.r.
Me Léo Daigle
Me Pierre Fauteux
Me Martin Gauthier
Me Robert Gauthier
Me Luc Hinse
Me Renée Joyal
Me Claude Lauzon
Me Claude L'Écuyer
Me Micheline Major-Gervais
M. le bâtonnier Claude Pouliot
Me Pierre Simard

b) Nombre de séances

Quatre-vingt-dix-sept

c) Rapport

Le Comité de discipline a tenu 97 auditions pour un total de 82 jours. Il a siégé dans 66 cas de plaintes provenant de Montréal, dans 28 cas de plaintes provenant de la région de Québec et dans 3 cas de plaintes provenant de Val d'Or.

Durant l'année 1989-1990, le directeur général a transmis 13 avis de radiation ou avis de révocation de permis à tous les membres de l'Ordre par l'intermédiaire du Journal Barreau ainsi qu'aux shérifs, registraires, protonotaires et greffiers. Ainsi, 4 avocats ont été radiés pour une période variant entre 3 mois à 3 ans, 1 avocat a été radié provisoirement et 8 permis d'exercice ont été révoqués.

1.2 Comité des équivalences

a) Membres

Me Pierre P. Côté, président
Me Alfred Belisle
Me Charles Belleau
Me Michel Blouin
Me André Cloutier
Me Raymonde Crête
Me Marcel Dubé
Me Lucien Godbout
Me Pierre-Gabriel Jobin
Me Yves-Marie Morissette
Me Pierre Chagon, secrétaire

b) Nombre de séances

Cinq.

c) Rapport

Le comité a comme mandat de faire des recommandations au Comité administratif sur les demandes d'admission au Barreau, à titre de conseiller en loi (article 56 de la Loi sur le Barreau), et au Conseil général sur les demandes de reconnaissance d'équivalence de formation (Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis du Barreau du Québec). Le comité a tenu quatre réunions au cours desquelles il a reçu 34 candidats. Le comité a également conseillé le Conseil général dans le cadre de l'application des dispositions du Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis du Barreau du Québec. Le comité a aussi tenu quatre séances spéciales dans le cadre d'un nouveau mandat concernant les examens d'admission des avocats étrangers et des avocats des autres provinces. Il a particulièrement proposé et remis un projet de modification du Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis du Barreau du Québec, un projet de modification du Règlement sur l'inscription au Tableau de l'Ordre des avocats, un projet de modification de la Loi sur le Barreau en regard des normes d'équivalence de formation.

1.3 Comité consultatif du Fonds d'études juridiques

a) Membres

L'hon. Jules Allard, président
Mme la vice-présidente Sylviane Borenstein
M. le bâtonnier André Gauthier
M. le bâtonnier François Hamon
M. le bâtonnier François Lajoie
Me Jocelyne Olivier
Me Stéphane Rivard
Mme Jeannine Tellier-Cormier
L'hon. Clément Trudel
Me Jacques Houle, secrétaire

b) Nombre de séances

Trois

c) Rapport

En vertu de la Loi sur le Barreau, le Fonds d'études juridiques doit promouvoir la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation permanente, la recherche et l'information juridique ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit. Le comité disposait cette année d'un budget de 80 000 $ pour la poursuite des objectifs prévus par l'article 15 de la Loi sur le Barreau. Ce comité consultatif examine les demandes de subvention et fait les recommandations qu'il juge appropriées au Comité administratif qui décide en dernier lieu.

Voici les principales subventions qui ont été accordées durant ce dernier exercice:

- 2 000 $ pour permettre la participation de deux candidats québécois au 12e Prix de la francophonie (94)
- 3 000 $ pour aider à la tenue du Congrès des ombudsmans canadiens (216)
- 2 000 $ à la Faculté de droit de l'Université Laval pour le colloque: "Les mesures défensives en matière d'offres publiques d'achat" (185.1)
- 500 $ aux étudiants de l'Université Laval pour la Revue juridique des étudiants (185.2)
- 5 000 $ au Conseil canadien de la documentation juridique (185.3)

- 2 000 $ à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa pour le colloque: "La gestion des risques dans les contrats internationaux" (185.4)
- 500 $ à l'Association des greffiers de cours municipales du Québec (185.5)
- 7 500 $ à la Fondation du Barreau canadien pour la Revue du Barreau canadien (185.6)
- 1 000 $ à l'Institut éducatif et culturel Attikamek-Montagnais pour un lexique juridique montagnais-français (185.7)
- 1 000 $ au Département des sciences juridiques de l'UQAM pour le Tribunal-École Pierre Basile-Migneault; (185.8)
- 5 000 $ au Y.W.C.A. pour contribuer à un service d'information et de recherche juridique (282.2)
- 12 500 $ au Centre d'arbitrage commercial national et international du Québec (282.3)
- 250 $ à l'Association des étudiants en droit de l'Université Laval pour la troisième édition du Festival de droit à Québec (282.4)
- 2 000 $ au Comité d'étudiants de l'Université McGill pour la conférence sur les autochtones et le droit (282.5)
- 5 000 $ à la Faculté de droit de l'Université Laval pour la participation de quatre étudiantes au concours de plaidoirie en Nouvelle-Zélande (282.6)
- 1 000 $ à l'Association des professeurs de droit du Québec pour le Congrès annuel (20.1)
- 2 000 $ à la Faculté de droit de l'Université Laval pour le 5e Colloque Birmingham (20.2)
- 3 000 $ à la Faculté de droit de l'Université de Montréal pour les Journées Maximilien-Caron (20.4)
- 1 500 $ à la Faculté de droit de l'Université de Montréal pour la XI Clinique sur l'enseignement du droit (20.5)
- 22 500 $ au Comité de la Revue du Barreau pour un index cumulatif depuis 1978 (20.6)
- 200 $ au Collège Ahuntsic pour le 2e Colloque des techniques juridiques (20.7)

1.4 Comité conjoint sur la formation des candidats à l'exercice de la profession d'avocat

a) Membres

Délégués du Barreau

Me André Gauthier, bâtonnier du Québec
Me Sylviane Borenstein, vice-présidente du Barreau
Me Pierre Gauthier, directeur général du Barreau
L'hon. Jules Deschênes
Me Richard Bastien
Me Claude Beaudoin
Me Pierre Chagnon

Autres membres

M. le doyen Pierre Blache, Université de Sherbrooke, président
M. le doyen André Côté, Université Laval
Mme la doyenne Hélène Dumont, Université de Montréal
M. le doyen Raymond Landry, Université d'Ottawa
M. le doyen Yves-Marie Morissette, Université McGill

Me André Riendeau, directeur du Département des sciences juridiques, Université du Québec à Montréal
Mme Ginette Gobeil, représentante des étudiants à la formation professionnelle
M. Yves Lacasse, représentant des étudiants au baccalauréat
Mme Lucie Legault, représentante des étudiants au baccalauréat
Me Julien Mackay, Chambre des notaires, membre à titre consultatif
Me Marie-Esther Gaudreault, représentante de l'Office des professions du Québec, membre invité
Me Danielle Codère, représentante de l'Association des professeurs de droit du Québec, membre invité

b) Nombre de séances

Deux

c) Rapport

C'est en vertu du Code des professions qu'un règlement a été adopté établissant le Comité conjoint sur la formation des candidats à l'exercice de la profession d'avocat. Son mandat est de donner son avis aux organismes ou groupements représentés au sein du comité ainsi qu'à l'Office des professions, à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, au Comité conjoint des programmes du ministère de l'Éducation et du Conseil des universités et au représentant institutionnel de chaque université, sur les questions suivantes:

a) le tronc commun du programme d'études requis pour accéder au programme de formation professionnelle;

b) les autres conditions d'admission requises;

c) le programme de formation professionnelle;

d) les mécanismes d'évaluation de la formation professionnelle.

Somme toute, le comité encourage la concertation entre tous les intéressés à la formation globale de l'avocat. Lors de ces séances, les questions abordées on été principalement les améliorations apportées et à venir au programme de formation professionnelle.

1.5 Comité de la formation professionnelle

a) Membres

L'hon. Jules Deschênes, président
Me Richard Bastien, vice-président
Me Claude Beaudoin
Me Marie-France Bich
Me André Gauthier
Me Jean Gauthier
Me Jean H. Lemire
Me Josée Moreau
Me René Turcotte

c) Nombre de séances

Dix-neuf (incluant deux sessions d'étude intensives de deux jours)

d) Rapport

Le Comité de la formation professionnelle gère l'École du Barreau. À ce titre, il a compétence sur la formation professionnelle des futurs avocats. Il est responsable des activités de formation professionnelle, de l'évaluation et du stage. La restructuration du comité mise en oeuvre l'an dernier a porté ses fruits; après les ajustements de

départ des trois nouveaux comités, savoir les affaires courantes, les comités de programme et les finances, ont rempli leurs mandats respectifs.

Environ 250 confrères et consoeurs auront été embauchés cette année pour dispenser l'enseignement à travers les quatre centres de formation professionnelle. Cet enseignement couvre six secteurs d'activité, dont sont responsables:

Me Bernard Allaire
Me Monique Fortier
Me Danielle Gauthier
Me Suzanne Guillet
Me Claude Joyal
Me Jocelyne Tremblay

Le Comité de la formation professionnelle a poursuivi son travail exploratoire quant au rôle du Barreau et de l'École relativement au stage de formation professionnelle. Deux rapports, dont une enquête, ont été produits sur cette question; certaines des recommandations seront mises en oeuvre dès cette année.

1.6 Comité d'inspection professionnelle

a) Formation

C.G. 1977-017 (01-04-77)
C.A. 1980-105 (26-06-80)
C.A. 1981-307 (09-01-81)

b) Membres

Me Alain Laviolette, président, jusqu'au 30 juin 1989
Me Raymond Clair, président, à compter du 1er juillet 1989
Me Jean-Yves Desjardins, jusqu'au 27 septembre 1989
Me Denis Gingras, à compter du 19 décembre 1989
Me Pierre A. Fournier, à compter du 22 août 1989
Me Elizabeth Greene, à compter du 22 août 1989
Me Louise Lévesque, jusqu'au 30 juin 1989
Me Pierre Mazurette, c.r., à compter du 22 août 1989
Me Benoît Roberge, jusqu'au 30 juin 1989
Me Bernard Vachon, à compter du 19 décembre 1989
Me William Dufort, secrétaire et directeur du service

c) Nombre de séances

Neuf

d) Rapport

Le comité dont le mandat consiste à surveiller l'exercice de la profession a procédé à une révision en profondeur de tous ses moyens d'action.

Le résultat de cette réflexion a été consigné dans un rapport qui fut reçu avec enthousiasme par le Conseil général lors de sa séance du 30 novembre 1989.

Quelques-unes des recommandations du Comité de l'inspection professionnelle ont déjà été implantées: procédure d'inspection améliorée, raccourcissement des délais de suivi des inspections, relations accrues avec les autres services du Barreau et collaboration à une chronique régulière dans le Journal Barreau.

Le comité a également rendu une décision de

radiation en vertu des articles 81 et suivants de la Loi sur le Barreau, deux décisions imposant un stage de formation et a incité un avocat sous enquête spéciale à prendre sa retraite. Quatre enquêtes spéciales sont en cours et les décisions devraient être rendues au cours de l'année 1990-1991.

Au cours de l'année qui s'amorce, le comité complétera la réalisation de ses projets en proposant un règlement sur les normes de tenue de bureau des avocats, en suggérant des amendements substantiels aux règlements sur la comptabilité et les comptes en fidéicommis des avocats, sur le Fonds d'études juridiques, sur la procédure du Comité de l'inspection professionnelle ainsi que sur les stages de perfectionnement.

Le comité complétera la révision de sa procédure d'inspection en adoptant des nouvelles formules du Guide d'auto-évaluation et du Rapport de l'inspecteur après une visite. Il procédera enfin à 350 visites d'inspections régulières.

1.7 Comité des requêtes

a) Formation

C.G. 16/06/89

b) Membres

Me Marcel Bélanger, c.r.
Me Rolland Boudreau, c.r.
Me Jean Brisset des Nos
Me Virgile Buffoni
M. le bâtonnier Serge Ménard
Me Jean Pâquet
Me Simon V. Potter
Me Guy Saulnier
Me Jacques Sylvestre
Me Christian Gauvin, secrétaire

c) Nombre de séances

Neuf

d) Rapport

Au cours du présent exercice, le Comité des requêtes a été saisi de dix requêtes faites en vertu de l'article 122 de la Loi sur le Barreau visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite. Ce comité a également entendu neuf requêtes en réinscription au Tableau de l'Ordre présentées en vertu de l'article 70 de la Loi sur le Barreau.

Par ailleurs, quatre requêtes après libération de faillite ont été entendues par ce comité de même que cinq requêtes après radiation faites en vertu des articles 72, 73 ou 121 de la Loi sur le Barreau.

1.8 Comité de vérification

a) Membres

Me Marion Pelletier, président
Me Martin Bédard
Me Charles Bertrand
Me Lina Bond
Me Jean Brisset des Nos
Me Claude Champagne
M. le bâtonnier Richard Duchesneau
Me Denis Matte
Me André Renaud
Me Ivan St-Julien, c.r.
Me René Turcotte

Me Claude Verge
Me Claude Beaudoin, secrétaire

b) Nombre de séances

Six

c) Rapport

Le Comité de vérification est institué par l'article 45 de la Loi sur le Barreau et est particulièrement chargé d'examiner les dossiers des candidats à la formation professionnelle, à l'examen et à l'admission pour se prononcer sur leur admissibilité.

Au cours de l'année écoulée, le comité a tenu des enquêtes spéciales sur 23 cas qui avaient été soumis à son attention plus deux cas de réémission de permis d'exercice.

Lors des séances, le comité entend les candidats qui ont été convoqués ainsi que les témoins. Les dépositions sont prises en sténographie.

2. Les comités permanents

2.1 Comité des avocats de l'administration et de l'entreprise

a) Formation

C.G. 23/03/84

b) Membres

Me Jean Clerk, président
Me Jean Allaire
Me Pierre Bilodeau
Me Richard Boivin
Me Michèle Bolduc
Me Raynald Bordeleau
Me Annie Côté
Me Marie-France Courville
Me Louise Fecteau
Me Pierre Laforest
Me Réjean Lavoie
Me Jean-Guy Leduc
Me Gilles Legault
Me Denis Lemieux
Me Pierre Loiselle
Me Richard Proulx
Me Bertrand Roy
Me Pierre Séguin
Me Josée-Anne Simard, secrétaire

c) Nombre de séances

Une (tous les membres)
Cinq (comités restreints chargés d'étudier des sujets précis)

d) Rapport

Avec la collaboration d'un avocat-conseil, les membres ont obtenu des précisions concernant la notion d'exclusivité contenue au Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec.

Un groupe restreint de membres s'est réuni à plusieurs reprises afin d'étudier les possibilités de modifier la couverture d'assurance responsabilité professionnelle.

2.2 Comité des avocats de la pratique privée

a) Formation

C.G. 03/06/77

b) Membres

Me Raymond Lavoie, président, Québec
Me Richard Barbeau, Montréal
Me Pierre Belzile, Abitibi-Témiscamingue
Me Mario Charlebois, Richelieu
Me Jean Desjardins, Bas St-Laurent - Gaspésie
Me Jean-Charles Desjardins, Hull
Me Réal Gauthier (depuis mars 90), Côte-Nord
Me Jean-François Lacoursière, Trois-Rivières
Me Daniel Lavallée, Bedford
Me Anne Lessard, Longueuil
Me Gilles G. Ouellet, Arthabaska
Me Richard Poitras, Saguenay Lac St-Jean
Me Claude Pouliot, Laurentides
Me Daniel Tremblay (jusqu'en mars 90), Côte-Nord
Me Rolland Veilleux, Saint-François
Me Robert Primeau, secrétaire

c) Nombre de séances

Sept (comité plénier)
Quatre (comité exécutif)

d) Rapport

Beaucoup d'efforts ont été déployés pour arriver à une entente avec le ministère de la Justice concernant les tarifs de l'aide juridique. En avril 1989 le ministère déposait ses premières offres aux avocats de pratique privée. En septembre 1989 ces derniers procédaient à une révision sérieuse de leurs demandes déposées le 2 décembre 1987.

Malgré plusieurs séances de négociations, le ministère de la Justice est incapable de produire des offres acceptables en dépit du fait qu'aucune modification n'a été apportée au tarif en matière criminelle depuis 1981 et au tarif en matière civile depuis 1984.

Le comité n'a pas eu d'autres choix que de recommander au Conseil général de se retirer de la table des négociations. À sa réunion du 23 mars 1989, le Conseil général, dans une résolution adoptée à l'unanimité, a décidé de se retirer de la table des négociations du tarif d'aide juridique. Le Comité des avocats de la pratique privée est toujours disponible pour discuter sérieusement avec les négociateurs du ministère de la Justice.

2.3 Comité bipartite (ministère de la Justice-Ottawa/Barreau du Québec)

a) Membres: représentants du Barreau

M. le bâtonnier André Gauthier
Me Sylviane Borenstein
Me Pierre Gauthier
Me Suzanne Vadboncoeur

b) Nombre de séances

Deux

c) Rapport

Ces réunions, présidées par la sous-ministre associée, Me Anne-Marie Trahan, c.r., ont pour but d'informer davantage le Barreau du Québec sur les activités législatives du ministère fédéral de la Justice et d'accroître le processus de consultation entre les deux organismes.

Au cours des deux réunions, il a été notamment question des modifications éventuelles au Code criminel en matière de désordre mental, de crime d'incendie et de sollicitation à des fins de prostitution, de la révision des lois sur l'extradition, des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants, d'une codification de l'outrage au tribunal, d'un projet de loi sur les contraventions, de la Loi sur le divorce (Get), des modifications à la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, de l'homicide, de la violence familiale et de la coopération du Canada avec les pays de l'Europe de l'Est.

2.4 Comité bipartite (ministère de la Justice-Québec/Barreau du Québec)

a) Membres: représentants du Barreau

M. le bâtonnier André Gauthier
M. le bâtonnier Michel Jolin
Me Sylviane Borenstein
Me Pierre Gauthier
Me Suzanne Vadboncoeur

b) Nombre de séances

Aucune

c) Rapport

Outre les représentants du Barreau, ce comité regroupe le sous-ministre de la Justice et les sous-ministres associés. Me Nicole Breton, du cabinet du sous-ministre, en assure le secrétariat. Il a pour but d'examiner le menu législatif du ministère et d'aborder, dans un esprit de collaboration continue entre le ministère et le Barreau, les problèmes qui se posent dans la pratique des avocats et dans le domaine de l'administration de la justice.

Il n'y eut aucune réunion au cours de l'exercice 1989-1990, le bâtonnier Gauthier ayant préféré rencontrer le ministre de la Justice ou le sous-ministre quand le besoin s'en faisait sentir.

2.5 Comité consultatif de la formation permanente

a) Formation

C.G. 12/06/87

b) Membres

Me Claude-Henri Gendreau, président
Me Louise Bélanger
Me Pierre Chagnon
Me Karl Delwaide
Me Aldé Frenette
Me Pierre Gauthier
Me Claude Leblond
Me Michèle Léger
Me Jacques Lemay
Me Michel Marchand
Me Paul Martel
Me Monique Ouellette
L'hon. Michel Sheehan
Me Gilles Bachand, secrétaire

Membre démissionnaire

Me Monique Ouellette (jusqu'au 29 janvier 1990)

c) Nombre de séances

Sept

d) Rapport

Les membres du Comité consultatif de la formation permanente se partagent les principaux secteurs du droit, proposent des activités de formation et participent régulièrement à la mise sur pied de cours, colloques et séminaires. Le comité a aussi comme mandat la structuration des activités de formation relatives à la réforme du Code civil. Il a enfin comme dernière responsabilité de proposer un programme de formation professionnelle faisant appel à une cinquantaine d'avocats à l'occasion du Congrès annuel du Barreau.

2.6 Comité de déontologie

a) Membres

Me Richard Gaudreau, président
Me Michel Bergevin
Me Jean-Marie Blais
Me Robert Brunet, c.r.
Me J. Olier Caron
Me Roch A. Fournier
Me Michael Hickson, c.r.
Me Vincent O'Donnell, c.r.
Me Anne Turgeon
Me Pierre Bernard, secrétaire

b) Nombre de séances

Neuf

c) Rapport

Au cours de l'année, le comité a consacré toutes ses réunions à l'analyse de tous les aspects déontologiques qu'implique la participation des avocats à des plans de frais juridiques prépayés.

Le rapport du comité vient d'être remis au directeur général du Barreau et parmi les principales recommandations, le comité suggère que les contrôles gouvernementaux soient mis en place pour contrôler ce secteur d'activité qui est appelé à se développer dans l'avenir.

Selon le comité, les régimes de frais juridiques prépayés devraient respecter l'autonomie professionnelle des avocats qui y participent, le libre choix, et assurer aux participants des services de qualité.

2.7 Comité des finances

a) Membres

Me Sylviane Borenstein, présidente et vice-présidente du Barreau du Québec
Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Jocelyne Olivier, Québec
Me Jacques Houle, directeur général adjoint
Me Noé Leclerc, Longueuil
M. Pierre Beauchamp, directeur du Service des finances

b) Nombre de séances

Six

c) Rapport

Le rôle du Comité des finances consiste à coordonner la préparation du budget et à en évaluer les résultats. Le comité a présenté ses recommandations au Comité administratif le 22 février 1990. Ces recommandations ont été entérinées par le Conseil général le 22 mars 1990 (voir les états financiers).

2.8 Comité du Fonds d'indemnisation

a) Membres

Me Paul Dionne, président
Me André Champagne
Me Christiane Coulombe
Me Michel Ferland
Me Gilles Gagné
Me Judith Gail Shenker
Me Nicole Laflamme
Me Jacques Lamontagne
Me Raymond Lavoie
Me Louise Hélène Sénécal
Me Christian Gauvin, secrétaire

b) Nombre de séances

Huit

c) Rapport

Trente-quatre nouvelles réclamations au Fonds d'indemnisation ont été déposées au greffe du

Fonds d'indemnisation pour un montant total de 376 444,19 $. Vingt-deux avocats sont concernés par ces dites réclamations.

Au cours de la période, le Comité du Fonds d'indemnisation a présenté au Comité administratif du Barreau 32 rapports de recommandation. De ce nombre, 15 ont fait l'objet d'une recommandation de paiement impliquant une somme totale de 74 449,81 $. Par ailleurs, 17 rapports concluaient à une recommandation de rejet représentant un montant total de 141 530,34 $.

À la fin du présent exercice, 14 réclamations totalisant 76 769,25 $ sont à l'enquête et à l'étude du Comité du Fonds d'indemnisation.

2.9 Comité interprofessionnel sur la médiation

a) Formation

C.A. 27/04/89

b) Membres

Me Louise Bastien, présidente
Mme Lisette Boyer
Mme Pierrette Brisson-Amyot
M. Richard Cloutier
M. Gérald Côté
Mme Françoise Lafortune
Me Richard McConomy

c) Nombre de séances

Quatre

d) Rapport

Grâce à ce comité, des professionnels de différentes disciplines travaillent de concert pour le développement de la médiation au Québec. Ce forum permet de concrétiser des projets au niveau de la formation des médiateurs, de la déontologie, de la promotion de la médiation etc. Déjà, des cours de perfectionnement ont été offerts et une conférence de presse a eu lieu annonçant la signature d'un protocole d'entente entre trois corporations professionnelles qui s'unissent pour l'avancement de la médiation au Québec.

2.10 Comité d'intervention en cas d'urgence collective

a) Formation

C.A. 15/08/89

b) Membres

Me Claude Masse, président
Me Jacques Frémont
M. le bâtonnier André Gauthier
Me Yves Lauzon
M. le bâtonnier Serge Ménard
Me Jean Simard
M. le bâtonnier Claude Tellier
Me Michel Yergeau
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Le comité mettra sur pied des services temporaires de consultation juridique en cas d'urgence collective ou de catastrophes écologiques. L'intervention du comité se limitera à informer la population victime de ses recours et des moyens qu'elle doit prendre pour protéger ses droits en attendant que les ressources du milieu puissent être utilisées et que la communauté juridique locale puisse prendre la relève. Une conférence de presse a eu lieu en décembre 1989 pour annoncer publiquement la création du comité.

2.11 Comité organisateur du Congrès 1989

a) Membres

Me Michel La Roche, Montréal, président
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r., bâtonnier du Québec
M. Pierre Beauchamp, directeur du Service des finances du Barreau du Québec
M. Léon Bédard, directeur du Service des communications du Barreau du Québec
Me Jean-Félix Brassard, Québec
Mme Gracieuse Bujold, secrétaire
Me Michel Caron, Montréal
Me Pierre Chagnon, directeur du Service de la formation permanente du Barreau du Québec
Me Marie-Michèle Daigneault, avocate au Service de recherche et de législation du Barreau du Québec
M. Bernard Downs, directeur des Services administratifs du Barreau du Québec
Me Francine Fortin Lacroix, Montréal
Me Pierre Gauthier, directeur général du Barreau du Québec
Me Robert Primeau, directeur du Service aux membres du Barreau du Québec
Me Josée-Anne Simard, avocate au Service aux membres du Barreau du Québec
Me Suzanne Vadboncoeur, directrice du Service de recherche et de législation du Barreau du Québec
Me Guy Wells, Chicoutimi
Me Harold White, Montréal

b) Nombre de séances

Neuf

2.12 Comité permanent en droit criminel

a) Formation

C.A. 09/11/89

b) Membres

Me Jean-Claude Hébert, président
Me Mario Bilodeau
Me Myriam Bordeleau
Me François Doyon
Me François Handfield
Me Claude Leblond
Me Georges Letendre
Me Richard Masson
Me Alain Morand
Me Claude Provost
Me Jacques Trudel
Me René Turcotte
Me Louise Viau
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

c) Nombre de séances

Cinq

d) Rapport

Ce comité a pour fonction d'intervenir de façon ponctuelle à l'égard de la législation pénale et de la Charte des droits et libertés en ce domaine, selon la présentation de projets de loi ou la sortie de décisions jurisprudentielles importantes. Il est actuellement à rédiger un mémoire concernant les modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants. De même, il formulera ses commentaires sur les crimes d'incendie et la réunion des chefs d'accusation.

Le comité a aussi pour fonction de réaliser des projets à longue échéance tels l'analyse des rapports de la Commission de réforme du droit du Canada, etc.

2.13 Comité provincial de coordination sur l'exercice illégal

a) Formation

C.A. 03/07/85

b) Membres

Me Estelle Tremblay, présidente
Me Pierre Daignault (depuis le 6 octobre 1989)
Me Patrick de Niverville
Me François Folot
Me Constant Kallis (jusqu'au 5 juillet 1989)
Me Daniel Longtin
Me Josée-Anne Simard, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Le comité a poursuivi ses négociations avec le Conseil québécois d'insolvabilité et la signature d'une entente est imminente. À la demande du comité, le Conseil général a voté un budget d'enquêtes. Ce budget, administré par le Barreau du Québec, pourra servir aux sections qui en feront la demande. Le comité a appuyé plusieurs démarches visant à porter plainte contre des notaires. Quelques cas types ont été pris en charge par le Barreau du Québec.

2.14 Comité des résolutions

a) Formation

C.A. 15/03/89

b) Membres

Me André Gauthier, vice-président du Barreau du Québec, président
Me Pierre Gauthier, directeur général du Barreau du Québec
Me Kimberley Legault, Association du Jeune Barreau de Québec
Me Suzanne Thibaudeau, Association du Barreau canadien
Me Stéphane Rivard, Association du Jeune Barreau de Montréal
Me Anne-Marie Bilodeau, Conférence des avocats et notaires de la Fonction publique
Me Yves Bernatchez, Barreau de Québec

Me Jules O. Duchesneau c.r., Barreau de Montréal
Me Jean L. Normand, Association des avocats de province
Me Mario Dusseault, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Ci-dessous, le texte des résolutions, adoptées par l'assemblée générale annuelle des membres, le 6 mai 1989 lors du Congrès du Barreau du Québec, à Montréal:

Résolution 1 - Barreau Bas-St-Laurent/Gaspésie - Candidat à une élection fédérale

ATTENDU QUE la Loi sur les substituts du procureur général (L.R.Q., c-S-35) stipule que:

"8. Un substitut permanent ne peut, sous peine de destitution, se porter candidat à une élection fédérale, provinciale, municipale ou scolaire ou se livrer à une activité partisane en faveur d'un candidat ou d'un parti politique."

ATTENDU QU'une telle disposition peut se justifier pendant les périodes de travail habituelles d'un tel officier public;

Toutefois,

ATTENDU QU'un procureur de la Couronne demeure un citoyen à part entière;

ATTENDU QUE l'objectif de préserver le caractère public de la fonction peut être rencontré, si le procureur de la Couronne se retire de ses fonctions suivant un mécanisme qui existe dans de nombreuses conventions collectives et dans d'autres secteurs du travail, pour la période où la personne concernée est en politique active à titre de candidat, et par la suite s'il y a lieu, d'élu provincial ou fédéral;

Le caractère discriminatoire d'une telle disposition eu égard à la Charte des droits et libertés, qui stipule à son article 3:

"3. Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales."

ATTENDU QU'un de nos confrères a été victime de cette disposition discriminatoire et a perdu son emploi;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public que les membres du Barreau, qui agissent comme officiers publics, conservent leurs droits inhérents à notre société démocratique;

ATTENDU QUE cet objectif peut se vivre dans le respect de certaines règles moins excessives;

IL EST RÉSOLU:

1. **QUE** le Barreau du Bas St-Laurent/Gaspésie fasse part au gouvernement du Québec, et plus particulièrement au ministère de la Justice, qu'il considère comme purement discriminatoire et abusive cette disposition régissant les procureurs de la Couronne;

2. **QUE** le Barreau du Bas St-Laurent/Gaspésie demande au ministre de la Justice, de modifier la Loi régissant les procureurs de la Couronne, de façon à éliminer le caractère discriminatoire de cette disposition, en prévoyant un mécanisme

permettant à un procureur de la Couronne de se retirer de ses fonctions pendant une période d'activité politique inhérente à ses droits de citoyen;

3. **ATTENDU QUE** le Barreau du Bas St-Laurent/Gaspésie intervienne auprès du ministre de la Justice pour qu'il reconnaisse le caractère discriminatoire et inopérant de cette disposition;

4. **ATTENDU QUE** cette proposition soit acheminée au Barreau du Québec pour un appui, par son assemblée générale du 6 mai 1989;

5. **ATTENDU QUE** Me Jean-Rock Landry soit et est spécifiquement mandaté par le Barreau du Bas St-Laurent/Gaspésie pour assurer le suivi de cette résolution.

Adoptée C.G. 15-16/6/89

Résolution 2 - Association du Jeune Barreau de Montréal - Droits parentaux

IL EST RÉSOLU QUE le Barreau du Québec recommande aux cabinets d'avocats de s'inspirer des énoncés de principe suivants afin d'aider les avocats à concilier leurs vies familiale et professionnelle;

1. Chaque bureau doit adopter une politique en matière de congés parentaux (ci-après incluant les congés de maternité, paternité et adoption), des prestations et d'avantages sociaux et rendre cette politique disponible à tous ses avocats et à toute personne postulant un emploi de stagiaire ou d'avocat à ce bureau.

2. Chaque bureau doit reconnaître comme norme minimale et s'appliquant à tout avocat, les dispositions des différentes lois ayant trait aux congés parentaux, prestations salariales et autres bénéfices.

3. L'avocat devrait pouvoir bénéficier d'un congé de paternité lors de la naissance d'un enfant.

4. Il est reconnu que certains avocats en congé parental désirent travailler à la maison. Cependant, aucun avocat ne devrait être obligé d'accepter du travail de son bureau pendant son congé parental.

5. Chaque bureau doit s'assurer que l'avocat en congé parental ne subisse pas de diminution de revenu et qu'il puisse continuer à bénéficier des mêmes avantages sociaux pendant ce congé.

6. Après le congé parental, les bureaux devraient permettre des aménagements aux conditions de travail afin de les adapter aux besoins des nouveaux parents et ainsi maximiser leur rendement. Notamment:

a) par des horaires flexibles de travail: possibilité pour l'avocat d'agencer ses heures de travail sans modifier sa charge de travail;

b) par la possibilité de faire du travail à la maison, auquel cas la technologie appropriée (ordinateur, télécopieur, etc.) devrait, au besoin, être mise à la disposition de l'avocat;

c) par la possibilité pour un avocat de réduire sa charge de travail avec une révision proportionnelle de sa rémunération;

d) par la possibilité pour l'avocat de bénéficier d'un congé sans solde pour des raisons reliées à la condition parentale.

Adoptée C.G. 15-16/6/89

Résolution 3 - Droit administratif - Code de procédure civile et révision judiciaire

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu:

DE REPORTER à la prochaine assemblée du Conseil général pour discussion et décision, et d'inviter alors le proposeur, en regard de la résolution 3 qui se lit comme suit:

QUE le législateur québécois unifie le plus tôt possible en un seul recours les multiples avenues prévues au Code de procédure en matière de révision judiciaire.

Adoptée C.G. 15-16/6/89

Résolution 4 - Commission de réforme du droit du Canada - Le foetus : comment le protège-t-on?

ATTENDU l'importance des questions soulevées par l'atelier;

ATTENDU les développements constants, rapides et des remises en question qu'ils provoquent;

IL EST RÉSOLU QUE le Barreau du Québec mette sur pied un comité permanent pour:

1. identifier les problèmes;

2. en susciter la discussion;

3. recommander au besoin les solutions législatives sur les questions scientifiques qui mettent en cause les origines de la vie, la conception et le développement de l'être humain.

Adoptée C.G. 15-16/6/89

Résolution 5 - Droit de la jeunesse

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de:

REPORTER à la prochaine assemblée du Conseil général pour discussion et décision, et d'inviter alors le proposeur, en regard de la résolution 5 qui se lit comme suit:

D'ajouter un paragraphe à l'article 74.2 de la Loi sur la protection de la jeunesse qui se lirait comme suit:

"Un enfant ou ses parents peuvent aussi saisir le tribunal de toute lésion de droit par des personnes, des organismes ou des établissements."

Rejetée: n'ajouterait rien aux droits déjà établis.

C.G. 30/11/89 et 1/12/89

Résolution 6 - Droit de la jeunesse

ÉTANT DONNÉ que les diverses communications et interventions à l'atelier sur le Droit de la jeunesse reconnaissent que les droits des parents et des enfants ne sont pas toujours respectés;

QUE les organismes concernés pour l'application des mesures éditées par le législateur dans l'intérêt des jeunes en difficulté ne respectent pas toujours les droits des parents et des jeunes;

ÉTANT DONNÉ que des correctifs s'avèrent nécessaires pour améliorer la situation qui prévaut actuellement dans le domaine de la protection de la jeunesse;

IL EST RÉSOLU de demander au Barreau du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'accessibilité des parents et des enfants aux services d'un avocat, dès que le directeur de la protection de la jeunesse décide d'intervenir suite à un signalement, avant de poser tout acte qui puisse compromettre les droits d'une partie.

À envoyer au Comité de protection de la jeunesse du Québec. C.G. 30/11/89 et 1/12/89

Résolution 7 - Droit de la jeunesse

ÉTANT DONNÉ que la plupart des clients en matière de protection de la jeunesse sont éligibles à l'aide juridique;

ÉTANT DONNÉ les voeux du ministre de la Justice quant à l'accessibilité à la justice;

ÉTANT DONNÉ que le tarif d'aide juridique dérisoire dessert les fins de l'administration de la justice en général;

ÉTANT DONNÉ qu'à titre d'exemple:

a) une comparution à la Chambre de la jeunesse ne vaut que 20$;

b) qu'une vacation à la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec pour remise ne vaut que 20$;

c) qu'une mesure volontaire signée ne vaut que 47$;

d) qu'une demande de prolongation selon l'article 95 de la Loi sur la protection de la jeunesse ne vaut que 98$ par demi-journée d'enquête;

e) qu'une demande de déclaration de compromission et d'hébergement obligatoire selon l'article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse ne vaut initialement que 300$;

ÉTANT DONNÉ que tous ces actes professionnels exigent de l'avocat concerné une demi-journée de travail, compte tenu des déplacements nécessaires et de l'engorgement des rôles;

ÉTANT DONNÉ que de plus ledit avocat est contraignable pour outrage au tribunal;

IL EST RÉSOLU que le Barreau du Québec appuie le Comité des avocats de pratique privée dans ses négociations avec le Conseil du trésor quant à une augmentation substantielle des tarifs d'aide juridique en cette matière et d'envoyer une copie de la présente au ministre de la Justice du Québec pour son appui.

Adoptée C.G. 15-16/6/89

2.15 Comité de la Revue du Barreau

a) Membres

Me Claude Champagne, président
Me Jean-Denis Archambault
Me Jean-Guy Bergeron
Me Michel Deschamps
Me Henri-Louis Fortin
Me Jean-Claude Hébert
Me Gilles Pépin
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombre de séances

Six

c) Rapport

Ce comité permanent voit à stimuler la collaboration littéraire de la communauté juridique, à recevoir les textes, les évaluer et décider de leur publication. De concert avec les Éditions Yvon Blais Inc., le comité a coordonné la publication d'au-delà d'une quarantaine d'articles et de chroniques au cours de l'année, sur une possibilité d'environ 125 textes soumis. Dans le dernier numéro de 1989 (celui de novembre-décembre) figurent la liste des disparus au cours de l'année de même que la liste des thèses de maîtrise et de doctorat, acceptées en 1988-1989, pour chacune des universités du Québec offrant des diplômes de deuxième et de troisième cycles en droit, incluant l'Université d'Ottawa.

2.16 Comité tripartite (Magistrature-Justice-Barreau)

a) Membres: représentants du Barreau

M. le bâtonnier Jacques Viau, c.r., président
M. le bâtonnier André Gauthier
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.
M. le bâtonnier Michel Jolin
M. le bâtonnier Serge Ménard
Me Sylviane Borenstein
Me Pierre de Grandpré, c.r.
Me Pierre Gauthier
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombres de séances

Aucune

c) Rapport

Ce comité permanent regroupe les juges en chef et juges en chef associés de la Cour d'appel, de la Cour supérieure et de la Cour du Québec, de même que le sous-ministre de la Justice, les sous-ministres associés et certaines personnes-ressources du ministère. Son mandat est principalement d'étudier les projets d'amendements au Code de procédure civile et certains avant-projets de loi pouvant avoir une incidence sur la procédure ou l'administration de la justice.

Les quelques projets déposés cette année n'ont pas justifié le déplacement des 20 personnes qui le composent; ils ont plutôt fait l'objet d'autres types de consultation. Toutefois, il est à prévoir que le Comité tripartite sera saisi des importantes modifications au Code de procédure civile découlant de la réforme du Code civil.

3. Les comités ad hoc

3.1 Comité sur l'adoption internationale

a) Membres

Me Claude C. Boulanger, président
Me Paule Gaumond
Me Marie McCarron
Me Estelle Tremblay
Me Mario Dusseault, secrétaire

b) Nombre de séances

Quatre

c) Rapport

Un mémoire a été rédigé et acheminé au ministre responsable en novembre 1989. Des consultations sont attendues, de même qu'un projet de loi au printemps ou à l'automne 1990.

3.2 Comité sur l'avenir des jeunes avocats

a) Formation

C.G. 15/06/89

b) Membres

M. le bâtonnier Jean-Paul Decoste, président
Me Dominique Bélanger
Me Martin Bureau
Me David Cormier
M. le bâtonnier Gaétan Desnoyers
Me Lise Gaboury
Me Kimberley Legault
Me Louise Rivard
Me Louise Bastien, secrétaire

c) Nombre de séances

Neuf

d) Rapport

Les membres du comité se sont penchés sur des questions qui touchent de près les jeunes avocats, notamment: les débouchés, la condition parentale et les conditions de travail. Un projet de service de référence dans les tribunaux administratifs est présentement en cours et verra le jour vraisemblablement dans les mois qui suivent.

3.3 Comité sur la constitution des cabinets d'avocats en compagnie

a) Formation

C.A. 05-08-88

b) Membres

Me Roger L. Beaulieu, c.r., président
Me André P. Gauthier
Me Paule Gauthier
Me Yvon Martineau
Me Pierre Mondor
Me Denis Rioux
Me Mario Dusseault, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Dans un premier temps, ce comité a étudié la nature des empêchements à la constitution des cabinets d'avocats en compagnies. Un rapport préliminaire a servi à convaincre le Conseil interprofessionnel du Québec de mandater le Barreau du Québec en tant que représentant pour l'ensemble des corporations. Dans ce contexte, un comité de rédaction a été formé qui regroupe l'Inspecteur général des institutions financières, l'Office des professions et le Barreau du Québec. Un dénouement positif dans ce dossier est attendu d'ici la fin de l'année 1990.

3.4 Comité sur le droit et la biotechnologie

a) Formation

C.A. 13/07/89

b) Membres

M. le bâtonnier Claude Tellier, c.r., président
Mme Jeannine Cormier-Tellier
Me Edith Deleury
Me Bartha M. Knoppers
Me Jocelyne Olivier
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Né d'une résolution adoptée dans le cadre de l'atelier du Congrès du Barreau 1989 parrainé par la Commission de réforme du droit du Canada, ce comité, d'abord axé sur la situation juridique du foetus, a vu son mandat élargi pour couvrir non seulement la mise à jour du rapport du Comité du Barreau sur les nouvelles techniques de reproduction publié en 1988 mais aussi la proposition de solutions législatives sur toutes les questions éthiques, juridiques et biotechnologiques qui entourent les origines de la vie, la conception de l'être humain, son développement et sa fin.

Dans le cadre de son étude, le comité a commandé une imposante recherche sur les prises de position de quatre organismes relativement aux N.T.R.: le Conseil du statut de la femme, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Commission de réforme du droit du Canada (projet) et le Barreau du Québec.

Le comité espère déposer son rapport au Comité administratif au cours de l'exercice 1990-1991.

3.5 Comité en droit municipal

a) Formation

C.A. 11/01/90

b) Membres

Me André Comeau
Me Michel Delorme
Me Jean Hétu
Me Jacques L'Heureux
Me Nicole Lafond
Me Pierre Lemieux
Me Joël Mercier
Me Albert Prévost
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

c) Nombre de séances

Cinq

d) Rapport

Ce comité a procédé à l'analyse des propositions contenues au Document de consultation sur l'organisation administrative des municipalités que le ministre des Affaires municipales, l'honorable Yvon Picotte, a fait parvenir au Barreau du Québec pour commentaires. Il a produit un mémoire en mars 1990.

3.6 Comité sur le droit du travail

a) Formation

C.A. 02/03/89

b) Membres

Me Pierre Verge, c.r., président
Me Pierre Baribeau
Me Jean Beauvais
Me Jean-François Lemay
Me Gaston Nadeau
Me Daniel Rochefort
Me André Sasseville
Me France Thibault
Me Gilles Touchette
Me Guy Wells
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Quatre

d) Rapport

Ce comité a pour mandat d'analyser la législation dans le domaine du droit du travail et de formuler des recommandations au législateur à ce sujet. Un mémoire complémentaire sur les relations du travail a été présenté au Comité Blain chargé de réviser la Loi constituant la Commission relation de travail et modifiant diverses dispositions législatives. Cette loi a été sanctionnée en décembre 1987 mais n'est toujours pas entrée en vigueur. Le comité du Barreau du Québec a fait connaître au ministre du Travail ses commentaires sur le rapport du comité de révision. Par ailleurs, le comité a formulé des commentaires sur l'avant-projet de loi sur les normes minimales de travail déposé à l'Assemblée nationale le 30 novembre 1989.

3.7 Comité sur les droits économiques des conjoints

a) Formation

C.A. 12/09/85 - 3e mandat: juillet 1988

b) Membres

Me Jean-Pierre Senécal, président
Me Claude C. Boulanger
Me Mireille Deschênes
Me Louise Des Trois-Maisons
Me Jean-Marie Fortin
Me André P. Gauthier
Me Miriam Grassby
Me Luc Plamondon
Me Pierrette Rayle
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Six

d) Rapport

Suite à la commission parlementaire d'octobre 1988 sur le document de consultation gouvernemental, le comité du Barreau s'est penché sur un document de travail qui se voulait un avant-projet de loi visant à favoriser l'égalité économique des époux. Des commentaires écrits furent transmis le 2 mai 1989 au ministère de la Justice. Deux semaines plus tard, soit le 15 mai 1989 était déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 146 qui, comme on le sait, devait entrer en vigueur le 1er juillet de la même année. Le comité a alors été appelé à intervenir à plusieurs reprises auprès du législateur afin de tenter d'améliorer le plus possible le fond et la forme de cette loi.

En janvier 1990, après quelques mois d'application de cette nouvelle loi sur le patrimoine familial, le comité, constatant les irritants, a décidé de s'adresser au ministère de la Justice pour lui suggérer d'apporter, de toute urgence, certains amendements susceptibles de permettre une plus grande acceptation de la loi. Les membres souhaitent que le législateur répondra à leurs attentes par le dépôt d'un projet de loi correctif au cours de la session parlementaire du printemps 1990.

Parallèlement à la Loi 146, le comité a été également appelé à se pencher sur le projet de loi 19 modifiant diverses dispositions législatives aux fins du partage et de la cession entre conjoints des droits accumulés au titre d'un régime de retraite. Des commentaires écrits ont été préparés et devraient être transmis sous peu au ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique.

Enfin, le comité doit étudier très bientôt le projet de règlement sur les régimes complémentaires de retraite paru dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars dernier.

3.8 Comité sur les droits de la personne

a) Formation

C.A. 02/03/89

b) Membres

Me David M. Berstein, président
Me Michel Décary
Me Jocelyne Olivier
Me Yves Poupart
Me Chantal Sauriol
Me William Anthony Schabas
Me Nicole Trudeau-Bérard
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Ce comité a pour mandat général d'aviser le bâtonnier et le Comité administratif lorsque ceux-ci seront appelés à prendre position publiquement suite à un événement mettant en péril le respect des droits fondamentaux. Il doit également promouvoir la diffusion de la documentation juridique internationale sur les droits de la personne auprès des membres du Barreau du Québec et de la population québécoise.

3.9 Comité sur l'examen du Mérite du Barreau

a) Formation

C.A. 22/01/90

b) Membres

L'hon. Jean-Louis Baudouin
L'hon. Louis LeBel
M. le bâtonnier André Gauthier
Me Jacques LeMay
Me Pierre Gauthier
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Ce comité a pour fonction de recommander au Comité administratif du Barreau du Québec les noms de récipiendaires du Mérite du Barreau qui se veut la reconnaissance de l'apport particulier d'un membre de la communauté juridique à l'avancement de la profession ou dans les activités du Barreau. Un Mérite est aussi attribué à une personne qui n'est pas membre de la communauté juridique en reconnaissance de son engagement social ou d'une contribution à l'avancement du droit et de la justice. À cet effet, le comité a tenu une réunion afin d'établir le texte de l'appel de candidatures au Mérite du Barreau et sa publication dans les journaux, de voir à la confection du Mérite et d'établir un échéancier de travail. Le comité formulera ses recommandations en avril.

3.10 Comité sur l'exercice de la profession d'avocat à l'étranger

a) Formation

C.A. 04/02/88

b) Membres

Me James Robb. c.r., président
Me Robert P. Gagnon
Me Paule Gauthier
Me Gustave Hébert
Me Marc Lalonde
Me Mario Dusseault, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Dans un contexte d'expansion internationale de la profession juridique, des avocats québécois ont éprouvé de la difficulté à pouvoir pratiquer dans certains pays. Le problème provient du fait que ces pays exigent la réciprocité qui ferait en sorte que leurs avocats puissent pratiquer en retour au Québec, ce qui est actuellement impossible. Ce comité a proposé des modifications utiles à assurer l'expansion de ces membres hors frontières, dans un rapport publié en octobre 1989. Des développements sont attendus à l'automne 1990.

3.11 Sous-comité des finances sur les bibliothèques

a) Formation

Comité des finances, 15/01/88

b) Membres

Me Jean Brisset des Nos
Me Guy Saulnier
Mme Thérèse Perreault, secrétaire

c) Nombre de séances

Quatre

d) Rapport

Le rapport du sous-comité des finances sur les réseaux de bibliothèques de droit a été déposé au Comité administratif et au Conseil général.

Les membres du sous-comité on été désignés pour représenter le Barreau du Québec au sein du Groupe de travail sur les bibliothèques de droit dans les palais de justice du Québec, mis sur pied par le sous-ministre de la Justice Jacques Chamberland à la suggestion du Barreau.

3.12 Comité sur le fonctionnement des tribunaux

a) Formation

C.A. 12/11/87

b) Membres

M. le bâtonnier Guy Gilbert c.r.,président
Me Michael Cain c.r.
Me Robert Décary c.r. (jusqu'à son accession à la magistrature)
Me H. Patrick Glenn
Me Yves Ouellette
Me François Pelletier
Me Chantal Sauriol
Me Suzanne Vadboncoeur
Me Pierre Verge c.r.
Me Harvey W. Yarosky
Me Isabelle Cantin, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Ce comité a pour mandat d'examiner le fonctionnement des tribunaux du Québec à la lumière, notamment, du Rapport Zuber sur le fonctionnement des tribunaux de l'Ontario et des autres rapports qui ont déjà été soumis au Barreau à ce sujet. L'ampleur du sujet était telle qu'après réflexion et discussions, les membres du comité ont décidé de se limiter au processus de l'appel intermédiaire. Une première version du rapport fut soumise à l'attention des membres en mars 1990 et une seconde est en préparation. On s'attend à ce que le comité remette son rapport final au Barreau du Québec en juin 1990.

3.13 Comité sur la gestion des déchets dangereux

a) Formation

C.A. 01/11/89

b) Membres

Me Michel Bélanger, président
Me Yves Corriveau
Me Joël Mercier
Me Pierre Mercure
Me André Prévost
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Six

d) Rapport

Ce comité a pour tâche de soulever les problèmes juridiques associés à la gestion des déchets dangereux et de proposer des solutions dans une perspective de protection de l'environnement et de développement économique durable. En particulier, la question de la responsabilité civile et celle des recours des citoyens seront analysées dans un mémoire que le comité présentera en mai ou en juin 1990 à la Commission Charbonneau chargée d'étudier toutes les questions reliées à l'élimination des déchets dangereux.

3.14 Comité sur la Loi sur la mise en marché des produits agricoles

a) Formation

C.A. 03/12/87

b) Membres

Me Jean-Claude Beauchamp
Me Pierre Lemieux
Me Denis Paradis
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Ce comité a été ranimé afin de produire un mémoire sur le projet de loi 15: Loi sur la mise en marché des produits agricoles et alimentaires et modifiant d'autres dispositions législatives, à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

3.15 Comité sur les Recueils et l'Annuaire de jurisprudence du Québec

a) Formation

C.A. 11/01/90

b) Membres

Me Noé Leclerc, président
M. le bâtonnier François Lajoie
Me Pierrette Rayle
M. le bâtonnier Paul Vézina
Mme Thérèse Perreault, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Rapport verbal au Conseil général du 23 mars 1990 sur l'utilisation des Recueils et l'Annuaire de jurisprudence du Québec et les orientations à définir pour optimiser la recherche juridique informatisée.

3.16 Comité sur la révision judiciaire

a) Formation

C.A. 14/09/89

b) Membres

Me Daniel Chénard, président
Me Louis Crête
Me Denis Ferland
Me Pierre Lemieux
M. le bâtonnier Patrick Théroux
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Né d'une résolution adoptée dans le cadre de l'atelier du Congrès du Barreau 1989 qui portait sur le droit administratif, ce comité a pour mandat de mettre à jour le rapport de 1976 sur la révision judiciaire (appelé Rapport Emery) et de suggérer au législateur d'amender le Code de procédure civil aux fins d'unifier les recours dits extraordinaires en un seul. Le comité devrait remettre son rapport au cours de l'exercice 1990-1991.

3.17 Comité sur les sténographes

a) Formation

C.A. 14/09/89

b) Membres

Me Serge Racine
Me Pierre Séguin
Me Roger Vallières
Me Robert Primeau remplacé par Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Ce comité a pour but d'étudier une proposition législative visant à encadrer la formation, la nomination, le travail et la discipline des sténographes officiels au Québec. Si cette proposition devient loi, ceux-ci ne seront plus régis par les sections du Barreau et leur régime s'apparentera en grande partie à celui des huissiers.

Le comité entend soumettre ses recommandations au cours du mois de juin 1990.

3.18 Comité sur la taxe de vente multi-stades et les services juridiques

a) Formation

C.A. 02/03/89

b) Membres

Me Gilles Carli, président
Me Jean-Hugues Chabot
Me Wilfrid Lefebvre, c.r.
Me Claude Nadeau
Me André Poupart
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Ce comité a été créé pour analyser l'impact de la T.P.S. sur la fourniture de services juridiques au Québec. Le comité a produit un mémoire sur cette taxe de vente qui s'appliquera à l'ensemble des biens et services consommés au Canada à partir du 1er janvier 1991. Le mémoire du comité porte sur le document technique sur la taxe sur les produits et services déposé par le ministre des Finances du Canada le 8 août 1989 et a été soumis au Comité permanent des Finances de la Chambre des Communes à Ottawa. On soulève notamment des difficultés au chapitre de l'application de la taxe aux avocats du secteur privé qui acceptent des mandats d'aide juridique.

3.19 Comité sur le témoignage des enfants

a) Formation

C.A. 20/06/86

b) Membres

Me François Doyon, président
Me Claude C. Boulanger
Me Madelaine Drolet-Savoie
Mme Louisianne Gauthier
Me Line Gosselin-Després
Me Raymonde Lasalle
Me Pierre Martin
Me Ronald Picard
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

c) Nombre de séances

Quatre

d) Rapport

Ce comité a pour mandat d'analyser la problématique du témoignage de l'enfant devant les différentes juridictions. Outre l'analyse des différentes modalités de preuve et de procédure à cet égard, la déontologie et le protocole font l'objet d'une étude particulière. Le mémoire en est actuellement à l'étape de la rédaction et devrait être soumis au Comité administratif sous peu.

3.20 Comité conjoint sur le témoignage des journalistes

a) Formation

22/09/89

b) Membres

Barreau du Québec:

Me Florian Sauvageau
Me Suzanne Vadboncoeur

Fédération professionnelle des journalistes du Québec:

M. Réal Barnabé jusqu'à son remplacement par M. André Noël, président
M. Claude Robillard
M. Rod Macdonell

Fédération nationale des communications:

M. Maurice Amram, président
Mme Louiselle Lévesque

M. Yvan Sinotte

Conseil de presse du Québec:

M. Marc Thibault

c) Nombre de séances

Quatre

d) Rapport

Suite à la diffusion du rapport du Barreau, en octobre 1988, sur le témoignage des journalistes, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec contactait le Barreau pour que les deux organismes travaillent ensemble à trouver une position commune pouvant être soumise aux ministères concernés, sur la façon dont la loi devrait traiter le témoignage des journalistes et les saisies de matériel journalistique.

Le Conseil de presse du Québec et la Fédération nationale des communications se sont joints aux deux autres et les quatre organismes sont sur le point d'en arriver à une entente qui se veut la toile de fond d'une législation éventuelle à ce sujet.

3.21 Comité sur les tribunaux administratifs

a) Formation

C.A. 22/03/89

b) Membres

Me Gilles Pépin, président
Me Louis Borgeat
Me Louis Crête
Me Jean-François Lemay
Me Pierre Lemieux
Me Louis Masson
Me Denis Paradis
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Le comité a été mis sur pied dans le but de conseiller le Barreau du Québec sur les orientations qu'il doit prendre au sujet de la réforme des tribunaux administratifs. Le comité produira un mémoire sur le projet de loi qu'entend déposer le ministre de la Justice sur l'organisation de la justice administrative. En particulier, le Barreau devra veiller à ce que la réforme à venir assure l'indépendance et l'impartialité des membres des tribunaux administratifs.

3.22 Groupe de travail sur les bibliothèques de droit dans les palais de justice du Québec

a) Formation

Formé par le sous-ministre de la Justice Jacques Chamberland en février 1989

b) Membres

Représentants du Barreau du Québec (Me Jean Brisset des Nos, Me Guy Saulnier et Mme Thérèse Perreault), de la Chambre des notaires du Québec, de la Direction des services judiciaires et de la magistrature (Cour du Québec, Cour supérieure et Cour d'Appel).

c) Nombre de séances

Cinq

d) Rapport

Le rapport du Groupe de travail sera présenté en avril 1990 au sous-ministre.

4. La révision du Code civil

4.1 Sous-commission sur le droit de la famille

a) Membres

Me Jean-Pierre Senécal, président
Me Omer Boudreau
Me Monique Ouellette
Me Pierrette Rayle
Me Elisabeth Pinard
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombres de séances

Trois

c) Rapport

La sous-commission sur le droit de la famille a eu l'occasion cette année de rencontrer des représentants du ministère fédéral de la Justice pour discuter des problèmes posés par la Loi de 1985 sur le divorce depuis sa promulgation. En outre, la sous-commission s'est penchée sur l'étude du projet de loi C-61 qui amendait cette même loi sur le divorce en y introduisant une disposition relative aux obstacles au remariage religieux. Enfin, la sous-commission a étudié en février dernier des modifications proposées aux règles de pratique de la Cour supérieure du Québec en matière familiale.

4.2 Sous-commission sur le droit des obligations - Théorie générale des obligations

a) Membres

Me Richard Nadeau, président
L'hon. Jean-Louis Baudouin, personne-ressource, jusqu'à son accession à la magistrature
Me Louis Bertrand
Me Pierre Cimon
Me Léo Daigle
Me Robert P. Godin
Me Jacques LeMay
Me Alain Létourneau
Me Marc Prévost
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Quelques représentants de cette sous-commission sont venus rencontrer les légistes du ministère de la Justice pour discuter des principaux irritants posés par l'avant-projet de loi sur les obligations. Ils attendent avec impatience le projet de loi final qui devrait être déposé à l'automne 1990.

4.3 Sous-commission sur le droit des obligations - Contrats nommés

• Contrat de travail et contrat d'oeuvre

a) Membres

Tous les membres de la sous-commission (théorie générale des obligations) plus :
Me Max R. Bernard
Me Pierre Cimon
Me Daniel Alain Dagenais
Me Robert P. Gagnon
Me René Lagacé
Me Douglas H. Tees
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Un représentant de ce sous-groupe est venu rencontrer les légistes du ministère de la Justice pour discuter des problèmes posés par les dispositions relatives au contrat d'oeuvre dans l'avant-projet de loi sur les obligations.

• Société, association et mandat

a) Membres

Tous les membres de la sous-commission (théorie générale des obligations) plus:
M. le bâtonnier Jacques Chandonnet
Me Viateur Chénard
Me Luc L. Lamarre
Me Paul M. Martel
Me Daniel Picotte
Me Louis Séguin
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombre de séances

Neuf

c) Rapport

Suite à une rencontre avec les légistes du ministère de la Justice en juin 1989, il fut décidé de préparer un mémoire article par article sur les dispositions ayant trait aux contrats de société et d'association contenues à l'avant-projet de loi sur les obligations. Ce mémoire fut déposé en octobre 1989 et les membres tinrent deux autres rencontres, par la suite, avec les légistes. Ils attendent maintenant le dépôt du projet de loi final à l'automne.

• Contrat de consommation

a) Membres

Tous les membres de la sous-commission (théorie générale des obligations) plus:
Me André Lacombe
Me Nicole L'Heureux
Me Michael Marchand
Me Claude Masse
Me Georges Massol
Me Suzanne Vadboncoeur

b) Nombre de séances

Une

c) Rapport

Un représentant de ce sous-groupe est venu

rencontrer les légistes du ministère de la Justice pour discuter des problèmes posés par les dispositions relatives au contrat de consommation dans l'avant-projet de loi sur les obligations.

4.4 Sous-commission sur le droit des personnes - Curatelle publique

a) Membres

Me André Prévost, président
M. le bâtonnier Viateur Bergeron, c.r.
Me Claude Boisclair
Me Denis Lachance
Me Luc Plamondon
Me Mario Dusseault, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

La sous-commission sur le droit des personnes étant celle qui s'est penchée sur le Livre "Des Personnes" du projet de loi 20, elle a donc été convoquée à nouveau pour étudier le projet de loi 145 sur le curateur public déposé à l'Assemblée nationale le 15 mai 1989. Des commentaires écrits ont été transmis au ministère de la Justice. Adoptée le 22 juin de la même année, cette loi, qui remplace la Loi sur la curatelle publique, est censée entrer en vigueur à la mi-avril 1990.

4.5 Sous-commission sur le droit international privé

a) Membres

Me Edith Deleury
Me Patrick Glenn
Me Ethel Groffier-Atala
Me Robert-Max Lebeau
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Un représentant de cette sous-commission est venu rencontrer les légistes du ministère de la Justice pour discuter des problèmes posés par l'avant-projet de loi sur le droit international privé.

4.6 Sous-commission sur le droit de la prescription

a) Membres

Me Madeleine Cantin Cumyn
Me Robert P. Godin
Me Pierre Martineau
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

b) Nombre de séances

Une

c) Rapport

Une représentante de cette sous-commission est venue rencontrer les légistes du ministère de la Justice pour discuter des problèmes posés par l'avant-projet de loi sur la prescription.

4.7 Sous-commission sur le droit de la preuve

a) Membres

Me Pierre Cimon
Me Léo Daigle
Me Yves-Marie Morissette
Me Richard Nadeau
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Un représentant de cette sous-commission est venu rencontrer les légistes du ministère de la Justice pour discuter des problèmes posés par l'avant-projet de loi sur la preuve.

PARTIE V

LE BARREAU DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 1990

Tour de la Banque Nationale, bureau 1900
600, rue de La Gauchetière ouest
Montréal, Québec H3B 4L8 (514) 878-2691
Télex: 055-60947
Télécopieur: (514) 878-2127

RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
Comptables agréés

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Barreau du Québec

Nous avons vérifié les bilans des fonds général, d'études juridiques, d'immobilisations et d'indemnisation du Barreau du Québec au 31 mars 1990, ainsi que les états des revenus et dépenses, des surplus réservés, du surplus libre et du capital immobilisé desdits fonds de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Barreau du Québec au 31 mars 1990, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive des modifications dont il est question à la note 1 des états financiers.

Raymond, Chabot, Martin, Paré

Comptables agréés

Montréal
Le 10 mai 1990

Représentation à travers le Canada :
Doane Raymond
Associés

Représentation internationale :
Grant Thornton
International

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL
REVENUS ET DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

REVENUS

	1990	1989
Cotisations	5 744 740 $	5 292 558 $
Registre des testaments	59 894	50 956
Congrès	218 612	161 994
Intérêts	470 011	383 892
Annonces	322 147	248 546
Honoraires de gestion	132 000	79 300
Recouvrement d'amendes et de débours	62 975	48 399
Revenus divers	5 792	14 775
TOTAL DES REVENUS	7 016 171 $	6 280 420 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL
REVENUS ET DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

DÉPENSES

	1990	1989
Services (pages 106 à 108)		
Recherche	120 847 $	118 088 $
Syndic	1 625 855	1 423 845
Inspection professionnelle	231 811	170 854
Communication	1 429 442	1 155 283
Services aux members et aux groupements d'avocats	414 378	445 384
	3 822 333	3 313 454
Autres dépenses (page 109)		
Congrès et affiliations	383 979	319 446
Conseils et comités	223 701	153 768
	607 680	473 214
Contributions		
Équilibre du fond d'immobilisations (page 99)	46 203	108 134
Fonds de formation professionnelle	78 149	33 975
	124 352	142 109
Frais généraux (pages 110 à 114)		
Direction générale	926 255	979 266
Finances	351 700	371 825
Informatique	553 333	416 601
Services administratifs	341 836	327 735
Gestion de documents	185 316	180 102
Greffes et registrariat	427 366	398 383
	2 785 806	2 673 912
Moins: Frais généraux répartis	767 850	657 829
	2 017 956	2 016 083
TOTAL DES DÉPENSES	6 572 321	5 944 860
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	443 850 $	335 560 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL
SURPLUS RÉSERVÉS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	1990				1989
	Remboursement de l'emprunt hypothécaire	Développement et équipement informatique	Aménagement du bureau du syndic	Total	Total
Solde au début	1 000 000 $	365 500 $		1 365 500 $	1 203 900 $
Virement au surplus libre (page 94)	830 942	217 085		1 048 027	193 056
	169 058	148 415		317 473	1 010 844
Virement du surplus libre (page 94)	273 667	119 430	80 000	473 097	354 656
Solde à la fin	442 725 $	267 845 $	80 000 $	790 570 $	1 365 500 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL
SURPLUS LIBRE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	1990	1989
Solde au début	463 730 $	363 816 $
Excédent des revenus sur les dépenses	443 850	335 560
Virement aux surplus réservés (page 93)	1 048 027	193 056
Contribution au capital immobilisé du fonds d'immobilisations pour le remboursement des emprunts à long terme et le coût des aménagements de locaux loués (page 100)	(997 936)	(74 046)
Virement aux surplus réservés		
Remboursement de l'emprunt hypothécaire (page 93)	(273 567)	
Développement et équipement informatique (page 93)	(119 430)	(354 656)
Aménagement du bureau du syndic (page 93)	(80 000)	
Solde à la fin	484 574 $	463 730 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL
BILAN
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	1990	1989
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	217 867 $	535 636 $
Dépôts à terme	3 600 000	3 726 556
Créances diverses	242 547	145 597
Intérêts courus à recevoir	181 402	627
Avances au fonds d'études juridiques (page 98)	97 998	30 641
Avances au fonds d'immobilisations (page 101)	35 949	18 869
Avances au fonds de formation professionnelle	124 199	99 893
Avances à la Corporation de Service du Barreau du Québec		307
Frais payés d'avance	87 468	41 530
	4 587 430 $	4 599 656 $
PASSIF ET SURPLUS		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	601 874	558 635
Cotisations à remettre aux barreaux de section	619 338	508 493
Cotisations reportées	1 939 470	1 599 372
Dus au fonds d'indemnisation (page 103)	104 005	89 501
Dus à la Fondation du Barreau du Québec	45 708	14 425
Dus à la Corporation de Service du Barreau du Québec	1 891	
	3 312 286	2 770 426
Surplus		
Réservés (page 93)	790 570	1 365 500
Libre (page 94)	484 574	463 730
	1 275 144	1 829 230
	4 587 430 $	4 599 656 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil général,

Administrateur

Administrateur

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
REVENUS ET DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

REVENUS

	1990	1989
Revenus		
Intérêts sur comptes en fidéicommis	5 044 107 $	2 797 082 $
Formation permanente	353 788	348 824
Annonces et abonnements	27 744	35 190
Intérêts sur dépôts à terme	384 120	145 195
Contribution compensatoire du fonds d'immobilisations (page 100)	50 000	50 000
Subventions	4 933	15 067
	5 864 692	3 391 358
Dépenses (pages 115 à 118)		
Recherche	443 508	464 423
Formation permanente	641 562	542 432
Aide à la recherche	100 411	85 044
Information juridique	1 179 070	933 177
Bibliothèques de droit	424 965	392 856
Frais généraux	489 069	402 368
	3 278 585	2 820 300
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	2 586 107 $	571 058 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
SURPLUS RÉSERVÉS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	1990				1989
	Réserve générale	Réforme du Code civil	Réserve d'équilibre	Total	Total
Solde au début	709 687 $	500 000 $		1 209 687 $	638 629 $
Excédent des revenus sur les dépenses (page 96)	2 586 107			2 586 107	571 058
Virement entre la réserve générale et les autres surplus réservés	(2 500 000)	500 000	2 000 000		
Solde à la fin	795 794 $	1 000 000 $	2 000 000 $	3 795 794 $	1 209 687 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
BILAN
AU 31 MARS 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	203 023 $	$
Dépôts à terme	4 163 908	1 568 493
Effet à recevoir du fonds d'immobilisations, 12,37%, encaissable par versements mensuels, échéant en juillet 1993	175 000	
Avances au fonds d'immobilisations (page 101)		6 668
Intérêts courus et créances diverses	81 951	53 628
	4 623 882 $	1 628 789 $
PASSIF ET SURPLUS		
Découvert bancaire		28 850
Comptes fournisseurs et frais courus	124 922	143 257
Provision pour impression	536 929	161 511
Subventions à la recherche et octroi à payer	30 700	45 500
Revenus perçus par anticipation	32 985	12 343
Dus au fonds général (page 95)	97 998	30 641
Dus au fonds d'immobilisations (page 101)	4 167	
Dus à la Fondation du Barreau du Québec	387	
	828 088	419 102
Surplus réservés (page 97)		
Réserve générale	795 794	709 687
Réforme du Code civil	1 000 000	500 000
Réserve d'équilibre	2 000 000	
	3 795 794	1 209 687
	4 623 882 $	1 628 789 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS D'IMMOBILISATIONS
REVENUS ET DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	1990	1989
Revenus		
Fonds général		
Loyer	351 049 $	431 357 $
Équilibre	46 203	108 134
	397 252	539 491
Fonds d'étude juridiques		
Loyer	110 800	118 621
Fonds de formation professionnelle		
Participation dans les dépenses d'exploitation de l'immeuble	221 360	217 866
Location	447 032	409 830
Intérêts sur solde d'encaisse	10 906	8 043
Divers		3 400
	1 187 350 $	1 297 251 $
Dépenses		
Opération (page 119)	744 268	777 543
Intérêts sur l'emprunt hypothécaire	393 082	469 708
Compensation au fonds d'études juridiques (page 96)	50 000	50 000
	1 187 350 $	1 297 251 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS D'IMMOBILISATIONS
CAPITAL IMMOBILISÉ
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	1990	1989
Solde au début	4 683 868 $	4 286 589 $
Contribution du fonds général pour le remboursement des emprunts à long terme et le coût des aménagements de locaux loués (page 94)	997 936	74 046
Immobilisations à même les revenus	306 933	323 233
Excédent du coût d'origine d'un ordinateur sur le produit de la cession	(145 733)	
Solde à la fin	5 843 004 $	4 683 868 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS D'IMMOBILISATIONS
BILAN
AU 31 MARS 1990

	1990	1989
ACTIF		
Immobilisations, au coût		
Maison du Barreau	6 734 889 $	6 734 889 $
Mobilier et équipement	1 335 003	1 028 070
Ordinateur	364 486	203 333
Aménagement de locaux loués	551 687	548 520
Encaisse	3 345	6 228
Loyers à recevoir	16 816	28 275
Avances au fonds détudes juridiques (page 98)	4 167	
Taxes municipales payées d'avance	37 694	38 811
	9 048 087 $	8 588 126 $
PASSIF ET SURPLUS		
Emprunt hypothécaire grevant la Maison du Barreau, 12,25 %, remboursable par versements mensuels de 32 925 $, capital et intérêts, et par un dernier versement en capital de 2 917 674 $ en juin 1991	2 968 058 $	3 830 942 $
Effet à payer au fonds d'études juridiques, 12,37 %, remboursable par versements mensuels, échéant en juillet 1993	175 000	
Comptes fournisseurs et frais courus	26 076	47 779
Dus au fonds général (page 95)	35 949	18 869
Dus au fonds d'études juridiques (page 98)		6 668
Capital immobilisé (page 100)	5 843 004	4 683 868
	9 048 087 $	8 588 126 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNISATION
REVENUS, DÉPENSES ET SURPLUS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	1990	1989
Revenus		
Cotisations	331 789 $	316 376 $
Intérêts	215 853	133 907
Recouvrement d'indemnités	9 306	2 750
	556 948	453 033
Dépenses		
Indemnités accordées	69 993	76 489
Honoraires juridiques		7 780
Frais de comité	3 747	1 823
Intérêts et frais bancaires	10	29
Frais de bureau	1 511	1 812
Honoraires de vérification	1 850	525
	77 111	88 458
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	479 837	364 575
Surplus au début	1 445 029	1 080 454
Surplus à la fin	1 924 866 $	1 445 029 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNISATION
BILAN
AU 31 MARS 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	21 144 $	12 175 $
Dépôts à terme	1 796 397	1 446 640
Intérêts courus	120 656	448
Avances sur fonds général (page 95)	104 005	89 501
	2 042 202 $	1 548 764 $
PASSIF ET SURPLUS		
Frais courus	3 347 $	6 498 $
Indemnités à payer	9 535	8 135
Cotisations reportées	104 454	89 102
Surplus (page 102)	1 924 866	1 445 029
	2 042 202 $	1 548 764 $

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 1990

1 — CHANGEMENTS AUX PRINCIPES COMPTABLES

Afin de se conformer aux nouvelles exigences de l'Institut Canadien des Comptables Agréés concernant les organismes sans but lucratif, le Barreau du Québec a modifié au cours de l'exercice la présentation des remboursements de capital sur les emprunts à long terme, les dépenses en immobilisations concernant le coût des aménagements des locaux loués ainsi que les affectations des surplus réservés qui étaient comptabilisés antérieurement aux états des revenus et dépenses des fonds respectifs. Ces modifications ont été apportées rétroactivement et ont eu pour effet de diminuer l'excédent des revenus sur les dépenses du fonds général et du fonds d'études juridiques pour des montants respectifs de 119 010 $ et de 27 026 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 1989, et de diminuer l'excédent des revenus sur les dépenses du fonds général de 50 091 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 1990.

2 — CONVENTIONS COMPTABLES

États financiers

Ces états financiers n'incluent pas les éléments d'actif et de passif et les opérations des fonds de formation professionnelle et d'assurance responsabilité professionnelle puisque des états financiers distincts sonts préparés annuellement pour ces fonds.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont capitalisées au fonds d'immobilisations et ne sont pas amorties.

Le mobilier et les équipements sont comptabilisés aux opérations à titre de dépenses en immobilisations à même les revenus dans leur fonds respectif. Le produit de la cession de ces immobilisations est porté à l'état des revenus et dépenses du fonds auquel il se rapporte.

Les autres immobilisations sont financées au moyen d'emprunts à long terme. La partie payée comptant sur ces immobilisations, de même que les remboursements des emprunts à long terme y afférents, sont effectués à même des contributions provenant du surplus libre du fonds général. Le produit de la cession de ces immobilisations est présenté au capital immobilisé du fonds d'immobilisations.

Cotisations annuelles

Les cotisations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des bilans du fonds général et du fonds d'indemnisation.

Revenus d'intérêts des comptes en fidéicommis

Les revenus d'intérêts des comptes en fidéicommis auprès d'institutions bancaires sont comptabilisés au moment de leur encaissement au fonds d'études juridiques.

Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques

Le fonds d'immobilisations s'est engagé à verser annuellement au fonds d'études juridiques une somme de 50 000 $ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

Contribution d'équilibre au fonds d'immobilisations

Le fonds général contribue au fonds d'immobilisations de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds.

Contribution au fonds de formation professionnelle

Le fonds général contribue au fonds de formation professionnelle pour un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6 % des dépenses totales de ce fonds.

Surplus du fonds d'indemnisation

Le surplus du fonds d'indemnisation doit être maintenu à un montant minimal de 250 000 $ et ce, par l'imposition au besoin d'une cotisation spéciale.

3 — ENGAGEMENTS

Le Barreau du Québec est engagé d'après des contrats de location échéant jusqu'en juin 1994 à verser une somme totale de 187 818 $ pour des espaces de bureau à Québec et des équipements de bureau.

Les paiements annuels minimums pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 51 866 $ en 1991, 1992 et 1993, 25 776 $ en 1994 et 6 444 $ en 1995.

4 — ÉVENTUALITÉ

Le fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations pour un montant total de l'ordre de 281 453 $. Aucune provision n'a été prise car le Barreau conteste certaines réclamations et procède actuellement à l'étude des autres. Tout paiement pouvant résulter de ces réclamations serait comptabilisé aux dépenses de l'exercice alors en cours.

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	1990	1989
RECHERCHE		
Traitements et charges sociales	87 125 $	87 103 $
Service de publication et mémoires	39	412
Frais de voyage et de séjour	1 403	1 655
Loyer et taxes	14 090	15 010
Frais de bureau	9 321	2 633
Entretien et réparations	771	195
Télécommunications	3 688	2 118
Accès aux banques de données	186	266
Cotisations et formation	1 486	840
Comités et représentations	1 732	3 921
Immobilisations à même les revenus	1 006	3 935
	120 847 $	118 088 $
SYNDIC		
Traitements et charges sociales	1 082 024 $	916 185 $
Syndic ad hoc	470	863
Honoraires de conciliation	110 704	106 972
Frais d'enquête et de déplacement	27 177	18 299
Loyer et taxes	147 895	157 868
Inspection des comptes en fidéicommis	20 238	17 030
Frais de saisies de dossiers	997	3 304
Frais de bureau	34 508	34 496
Frais de poste et de courrier	27 037	22 807
Télécommunications	33 738	25 598
Accès aux banques de données	11 623	19 953
Comité de déontologie	1 992	2 347
Honoraires juridiques	68 440	13 485
Cotisations et formation	5 584	5 868
Location d'équipement	6 540	4 787
Entretien et réparations	9 520	11 333
Développement de systèmes	9 981	41 433
Immobilisations à même les revenus	27 387	21 217
	1 625 855 $	1 423 845 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990
(suite)

	1990	1989
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Traitements et charges sociales	125 407 $	86 109 $
Frais de déplacement	1 366	1 018
Frais de bureau	3 626	3 651
Frais de poste et de courrier	1 514	708
Frais d'inspection et d'audition	30 570	42 939
Enquêtes spéciales	31 916	2 576
Télécommunications	3 194	3 109
Entretien et réparations	679	1 734
Loyer et taxes	18 410	19 129
Cotisations	827	615
Location d'équipement	2 358	1 403
Comités	9 745	4 953
Immobilisations à même les revenus	2 199	2 910
	231 811 $	170 854 $
COMMUNICATIONS		
Traitements et charges sociales	193 609 $	158 454 $
Frais de voyage et de séjour	3 461	2 770
Loyer et taxes	13 762	12 292
Journal "Barreau"	286 900	244 204
Magazine "Maîtres"	347 580	190 917
Autres publications	6 516	6 166
Tournée du bâtonnier	10 765	6 278
Entretien et réparations	3 431	2 970
Frais de bureau	5 444	4 357
Frais de poste et de courrier	9 008	8 428
Télécommunications	6 033	3 131
Cotisations	664	1 070
Campagne de publicité institutionnelle	522 250	497 238
Autres frais	4 679	6 438
Initiation aux médias	10 275	
Immobilisations à même les revenus	5 065	10 570
	1 429 442 $	1 155 283 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990
(suite)

	1990	1989
SERVICE AUX MEMBRES ET AUX GROUPEMENTS D'AVOCATS		
Services aux membres		
Traitements et charges sociales	217 135 $	194 307 $
Frais de voyage et de séjour	6 155	6 163
Loyer et taxes	27 830	29 146
Frais de bureau	2 633	3 383
Frais de poste et de courrier	4 307	4 836
Télécommunications	12 873	5 048
Location d'équipement	501	
Entretien et réparations	1 454	5 861
Cotisations et formation	2 820	1 450
Exercice illégal	13 729	12 232
Immobilisations à même les revenus	3 724	5 886
	293 161 $	268 312 $
Comité de la pratique privée		
Comités	20 797	23 704
Honoraires et débours de négociation	84 563	123 998
Arbitrage	500	129
	105 860 $	147 831 $
Groupement des avocats de l'administration et de l'entreprise		
Comités	1 103	5 751
Autres groupements d'avocats		
Subventions	10 962	5 500
Appui aux sections		
Subventions	229	10 731
Service de médiateurs		
Télécommunications	1 532	4 935
Comités	1 531	2 324
	3 063	7 259
	414 378 $	445 384 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990
(suite)

	1990	1989
CONGRÈS ET AFFILIATIONS		
Congrès du Barreau du Québec	226 290 $	190 357 $
Congrès du Barreau canadien	22 690	14 205
Conseil interprof ssionnel du Québec	18 229	17 537
Union internationale des avocats	6 829	3 495
Fédération des professions juridiques du Canada	93 188	74 288
Frais divers	15 657	14 773
Congrès de l'Association des avocats de province	1 096	4 791
	383 979 $	319 446 $
CONSEILS ET COMITÉS		
Assemblée générale	3 066 $	2 179 $
Conseil général	104 129	65 619
Comité administratif	76 725	57 215
Autres comités	39 781	28 755
	223 701 $	153 768 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990
(suite)

	1990	1989
FRAIS GÉNÉRAUX		
Direction générale		
Traitements et charges sociales	322 200 $	293 772 $
Traitement du bâtonnier	134 335	130 953
Traitement du vice-président	52 530	52 239
Débours du bâtonnier	23 464	27 944
Frais de logement - région éloignée	21 544	
Débours du vice-président	7 980	18 242
Frais afférents au cabinet du bâtonnier	3 241	36 609
Honoraires professionnels	63 275	45 316
Frais de voyage et de séjour	10 094	9 821
Loyer et taxes	45 530	107 064
Assurances	21 187	20 508
Entretien et réparations	5 513	9 803
Papeterie et fournitures	10 481	7 959
Frais de poste et de courrier	5 795	6 846
Télécommunications	14 702	9 045
Frais de réception	29 932	29 984
Rapport annuel et Tableau de l'Ordre	11 323	11 921
Prix et gratuités	8 316	6 213
Cotisations, formation et assurance responsabilité	26 488	25 974
Frais divers	10 472	10 740
Honoraires juridiques	45 517	57 893
Frais de vérification	20 000	19 000
Développement de systèmes		35 000
Élection	11 473	
Immobilisations à même les revenus	20 863	6 420
	926 255	979 266

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990
(suite)

	1990	1989
FRAIS GÉNÉRAUX (suite)		
Finances		
Traitements et charges sociales	272 667	248 254
Frais de déplacement et de repas	643	954
Loyer et taxes	38 020	40 544
Entretien et réparations	2 030	974
Frais de bureau	10 343	6 637
Frais de poste et de courrier	18 796	21 019
Télécommunications	5 581	8 277
Cotisations et formation	1 252	1 396
Mauvaises créances (recouvrées)	(3 425)	(1 782)
Intérêts et frais bancaires	1 291	2 501
Développement de systèmes	2 500	39 045
Immobilisations à même les revenus	2 002	4 006
	351 700	371 825
Informatique		
Traitements et charges sociales	197 928	101 270
Honoraires professionnels	87 124	55 275
Loyer et taxes	21 038	21 572
Entretien et réparations	14 044	27 547
Frais de bureau	35 216	21 991
Télécommunications	6 141	3 958
Formation	20 624	2 883
Immobilisations à même les revenus	189 322	210 869
Recouvrement de frais	(18 104)	(28 764)
	553 333	416 601

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990
(suite)

	1990	1989
FRAIS GÉNÉRAUX (suite)		
Services administratifs		
Direction		
Traitements et charges sociales	62 284	51 703
Frais de voyage et de séjour	1 093	628
Loyer et taxes	10 730	11 358
Frais de bureau	6 015	4 273
Télécommunications	1 087	2 168
Cotisations, formation et recrutement	6 074	11 168
Immobilisations à même les revenus	5 919	986
Reprographie		
Traitements et charges sociales	106 355	99 991
Loyer et taxes	26 225	27 922
Frais de repas	284	399
Location d'équipement	23 065	32 644
Entretien et réparations	7 626	7 408
Papeterie et fournitures	80 180	54 108
Impression	177 354	181 653
Frais de poste et de courrier	160 281	148 006
Télécommunications	1 534	3 103
Immobilisations à même les revenus	20 780	4 789
Recouvrement de frais	(355 050)	(314 572)
	341 836	327 735

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990
(suite)

	1990	1989
FRAIS GÉNÉRAUX (suite)		
Gestion de documents		
Traitements et charges sociales	143 909	112 688
Frais de déplacement et de repas	1 315	1 336
Loyer et taxes	18 790	19 219
Entreposage extérieur	3 480	
Aménagement		8 686
Entretien et réparations	512	490
Frais de bureau	3 875	6 135
Télécommunications	2 094	2 835
Cotisations et formation	487	410
Reliure et microfilms	414	609
Développement de systèmes	7 085	19 787
Immobilisations à même les revenus	3 355	7 907
	185 316	180 102
Greffes et registrariat		
Direction		
Traitements et charges sociales	223 210	182 878
Frais de voyage et de séjour	1 759	1 544
Loyer et taxes	29 330	30 914
Frais de bureau	7 500	7 959
Frais de poste et de courrier	12 925	10 387
Télécommunications	9 340	6 882
Cotisations	630	655
Honoraires de recouvrement	1 461	1 100
Registre des testaments	3 212	5 783
Développement de systèmes		20 000
Immobilisations à même les revenus	5 448	5 714
	294 815	273 816

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990
(suite)

	1990	1989
FRAIS GÉNÉRAUX (suite)		
Comité de discipline		
Débours du Comité de discipline	13 162	10 345
Honoraires juridiques	59 700	28 004
Huissiers et sténographes	21 397	26 126
Dossiers conjoints	431	733
Frais et taxes - témoins	1 107	3 605
Avis de suspension et de radiation	11 368	6 535
Honoraires	4 102	3 292
	111 267	78 640
Comité de requêtes		
Débours du Comité de requêtes	4 788	3 209
Honoraires juridiques	10 023	9 860
Huissiers et sténographes	2 544	2 041
Frais divers		419
	17 355	15 529
Comité d'arbitrage		
Débours du Comité d'arbitrage	2 485	3 789
	6 100	
		1 444
	509	
Développement de systèmes		20 000
	3 929	30 398
	427 366	398 383
	2 785 806 $	2 673 912 $
Répartition des frais généraux		
Fonds d'études juridiques	470 506 $	393 767 $
Fonds de formation professionnelle	297 344	264 062
	767 850	657 829
Fonds général	2 017 956	2 016 083
	2 785 806 $	2 673 912 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 2
FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	1990	1988
RECHERCHE		
Réforme du droit		
Traitements et charges sociales	187 476 $	123 595 $
Loyer et taxes	22 880	24 211
Frais de déplacement	1 463	1 343
Papeterie et fournitures	2 887	3 479
Frais de poste et de courrier	5 228	6 224
Télécommunications	5 222	3 867
Frais divers	332	426
Entretien et réparations	562	4 318
Cotisations et formation	4 809	2 865
Comités et représentation	37 621	34 230
Surveillance de la législation	1 772	2 200
Immobilisations à même les revenus		7 195
	270 252	213 953
Réforme du Code civil	16 635	47 227
Publications		
Mémoires	2 801	19 778
Recueil de documentation	31 916	46 677
Revue du Barreau	121 904	136 788
	156 621	203 243
	443 508 $	464 423 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 2
FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990
(suite)

	1990	1989
FORMATION PERMANENTE		
Direction de la formation		
Traitements et charges sociales	201 910 $	159 149 $
Loyer et taxes	66 130	69 405
Frais de déplacement	4 770	2 387
Frais de bureau	7 107	6 959
Location d'équipement	2 898	
Télécommunications	6 455	1 626
Immobilisations à même les revenus	15 317	7 496
Cotisations et formation	1 961	1 612
Frais de réunion des comités	14 499	11 305
Développement de systèmes		20 000
Recherche, marketing et publicité		3 000
Frais de réforme du Code civil	5 133	
	326 180	282 939
Frais d'opération		
Honoraires	89 674	36 542
Annonces et publicité	29 936	34 692
Frais de poste et de courrier	18 260	15 812
Documentation	46 951	56 383
Frais de cours	35 322	31 396
Frais de déplacement et de séjour	26 294	31 396
Technique de plaidoirie	64 650	55 958
Frais divers	7 295	
	315 382	259 493
	641 562 $	542 432 $
AIDE À LA RECHERCHE		
Subventions	77 112 $	60 769 $
Octrois à la Fondation du Barreau	23 299	24 275
	100 411 $	85 044 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 2
FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990
(suite)

	1990	1989
INFORMATION JURIDIQUE		
Publications		
Recueils de jurisprudence	528 976 $	469 414 $
Annuaires de jurisprudence	399 810	159 396
	928 786	628 810
La Cour en direct	105 377	173 129
Le Téléphone juridique	15 000	15 000
Cours télévisé - droit du travail	25 000	
Clinique d'information juridique		10 517
Centre de documentation		
Traitements et charges sociales	53 161	51 550
Loyer et taxes	30 260	32 488
Frais de bureau	3 067	2 353
Frais de poste et de courrier	353	756
Télécommunications	1 727	1 297
Accès aux banques de données	600	1 192
Immobilisations à même les revenus	1 938	3 929
Cotisations et formation	163	260
Fournitures de bibliothèque	347	502
Abonnements	9 220	7 668
Achats de volumes	2 540	2 739
Reliure	1 531	987
	104 907	105 721
	1 179 070 $	933 177 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 2
FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990
(suite)

	1990	1989
BIBLIOTHÈQUES DE DROIT		
Subventions aux réseaux de Montréal et de Québec	422 550 $	369 000 $
Sous-comité sur les bibliothèques	2 415	23 856
	424 965 $	392 856 $
FRAIS GÉNÉRAUX		
Frais de vérification	7 000 $	7 000 $
Honoraires professionnels	8 950	
Comité du fonds d'études juridiques	2 144	1 188
Intérêts et frais bancaires	469	413
	18 563	8 601
Frais généraux provenant du fonds général (page 114)	470 506	393 767
	489 069 $	402 368 $

LE BARREAU DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 3
FONDS D'IMMOBILISATIONS
DÉTAIL DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	1990	1989
OPÉRATION		
Taxes foncières	158 885 $	162 322 $
Assurances	6 869	5 054
Énergie	176 440	187 995
Nettoyage	66 030	76 292
Contrats de service	40 136	37 981
Traitements et charges sociales	70 625	63 899
Sécurité	51 068	60 020
Entretien du bâtiment	89 847	89 690
Commissions	3 636	
Administration	74 330	69 630
Frais divers	3 113	3 932
Comité de l'immeuble	682	577
Immobilisations à même les revenus	2 607	20 151
	744 268 $	777 543 $